

État des lieux et plan d'actions pour la conservation et la mise en valeur des composantes patrimoniales des cimetières du mont Royal



Croix du Souvenir

Banque de photos de Mario Brodeur

Présenté à la Ville de Montréal
Avril 2006

MBRODEUR CONSULTANT INC.
3600, avenue du Parc # 1512
Montréal (Québec) H2X 3R2

**État des lieux et plan d'actions
pour la conservation et la mise en valeur
des composantes patrimoniales des cimetières
du mont Royal**

Beaucoup de ceux qui dorment dans le sol poussiéreux se réveilleront, ceux-ci pour la vie éternelle, ceux-là pour l'opprobre, pour l'horreur éternelle. Et les gens réfléchis resplendiront, comme la splendeur du firmament, eux qui ont rendu la multitude juste, comme les étoiles à tout jamais. Dn 12,2

REMERCIEMENTS

Nous tenons d'abord à exprimer notre reconnaissance à M^{me} Julie Boivin, architecte à la Division du patrimoine et de la toponymie du Service du développement économique et urbain et à M^{me} Céline Bouchard, chargée de projets au Bureau du mont Royal du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité culturelle, toutes deux de la Ville de Montréal pour l'intérêt qu'elles portent aux cimetières du mont Royal. Nous les remercions tout particulièrement pour la confiance qu'elles nous ont démontrée en nous accordant ce mandat et pour l'aide qu'elles nous ont apportée tout au long du processus de rédaction de l'étude.

Il est aussi important de souligner la participation des gestionnaires des cimetières. Nous remercions M. Yoland Tremblay, directeur général de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal pour les entrevues qu'il nous a accordées et pour les nombreux documents qu'il a mis à notre disposition. Des remerciements vont aussi à M. Stewart Leibovitch de la Congrégation Shaar Hashomayim pour la réponse à notre questionnaire, à M. Joseph Muyal de la Congrégation Spanish et Portuguese avec qui nous avons eu un entretien téléphonique et à M. David Scott, directeur général ainsi que M. Allan R. Job, directeur des Opérations des Services commémoratifs Mont-Royal pour la rencontre qu'ils nous ont accordée.

Un merci va également à M. Daniel Lauzon de la Direction du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications pour son aide dans l'identification des programmes pertinents. Enfin, nous tenons à souligner notre reconnaissance à M. Roger Collette, notre réviseur et M. Jacques Des Rochers pour son éclairage lors de discussions informelles concernant le paysage et le patrimoine paysager.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	
1.1	Contexte	p. 6
1.2	Mandat	p. 6
1.3	Méthodologie	p. 8
1.4	Limites de l'étude	p. 9
1.5	Principaux enjeux	p. 9
2.	CARACTÉRISTIQUES DES CIMETIÈRES	
2.1	Cimetière Notre-Dame-des-Neiges	p. 11
2.2	Cimetière Mont-Royal	p. 14
2.3	Cimetière Shaerith Israel	p. 17
2.4	Cimetière Shaar Hashomayim	p. 19
3.	RÉPERTOIRE DES OUTILS DE CONNAISSANCE	
3.1.	Cimetière Notre-Dame-des-Neiges	p. 22
3.2	Cimetière Mont-Royal	p. 27
3.3	Cimetière Shaerith Israel	p. 28
3.4	Cimetière Shaar Hashomayim	p. 28
4.	OUTILS DE GESTION	
4.1	Cimetière Notre-Dame-des-Neiges	p. 29
4.2	Cimetière Mont-Royal	p. 30
4.3	Cimetière Shaerith Israel	p. 31
4.4	Cimetière Shaar Hashomayim	p. 31
5.	OUTILS DE DIFFUSION	
5.1	Cimetière Notre-Dame-des-Neiges	p. 32
5.2	Cimetière Mont-Royal	p. 33
5.3	Cimetière Shaerith Israel	p. 34
5.4	Cimetière Shaar Hashomayim	p. 34
6.	LIMITES D'INTERVENTION DES EXPLOITANTS ET RESPONSABILITÉS DES CONCESSIONNAIRES	
6.1	Cadre juridique de la conservation au cimetière Notre-Dame-des-Neiges	p. 35
6.2	Cadre juridique de la conservation au cimetière Mont-Royal	p. 37
6.3	Cadre juridique de la conservation au cimetière Shaerith Israel	p. 39
6.4	Cadre juridique de la conservation au cimetière Shaar Hashomayim	p. 39
6.5	Synthèse des aspects juridiques	p. 40

7.	IDENTIFICATION ET ÉTAT DES LIEUX DES PATRIMOINES	
7.1	Identification des patrimoines	p. 41
7.2	État des lieux pour le patrimoine immobilier	p. 45
	7.2.1 Les constructions appartenant aux cimetières	p. 45
	7.2.2 Les constructions n'appartenant pas aux cimetières	p. 49
7.3	État des lieux pour le patrimoine mobilier	p. 52
	7.3.1 Le patrimoine mobilier appartenant aux cimetières ou aux organismes	p. 52
	7.3.2 Le patrimoine mobilier appartenant aux concessionnaires	p. 54
7.4	État des lieux pour le patrimoine paysager et naturel	p. 62
7.5	État des lieux pour le patrimoine archéologique	p. 71
8.	STRATÉGIE D'INTERVENTION	p. 73
8.1	Patrimoine immobilier appartenant aux cimetières	p. 74
8.2	Patrimoine immobilier appartenant aux concessionnaires	p. 76
8.3	Patrimoine mobilier appartenant aux cimetières et aux organismes	p. 78
8.4	Patrimoine mobilier appartenant aux concessionnaires	p. 80
8.5	Patrimoine paysager et naturel	p. 86
8.6	Patrimoine archéologique	p. 91
8.7	Tableau des actions et des priorités	p. 92
9.	CONCLUSION	p. 94
10.	BIBLIOGRAPHIE	p. 98

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

Depuis la création du site du patrimoine du Mont-Royal en 1987, de nombreuses interventions en matière de connaissance, de planification, de préservation et de mise en valeur ont été réalisées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le seul cimetière inclus dans le périmètre protégé d'alors. Les fusions municipales et la déclaration d'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ont depuis élargi les préoccupations patrimoniales aux trois autres cimetières voisins.

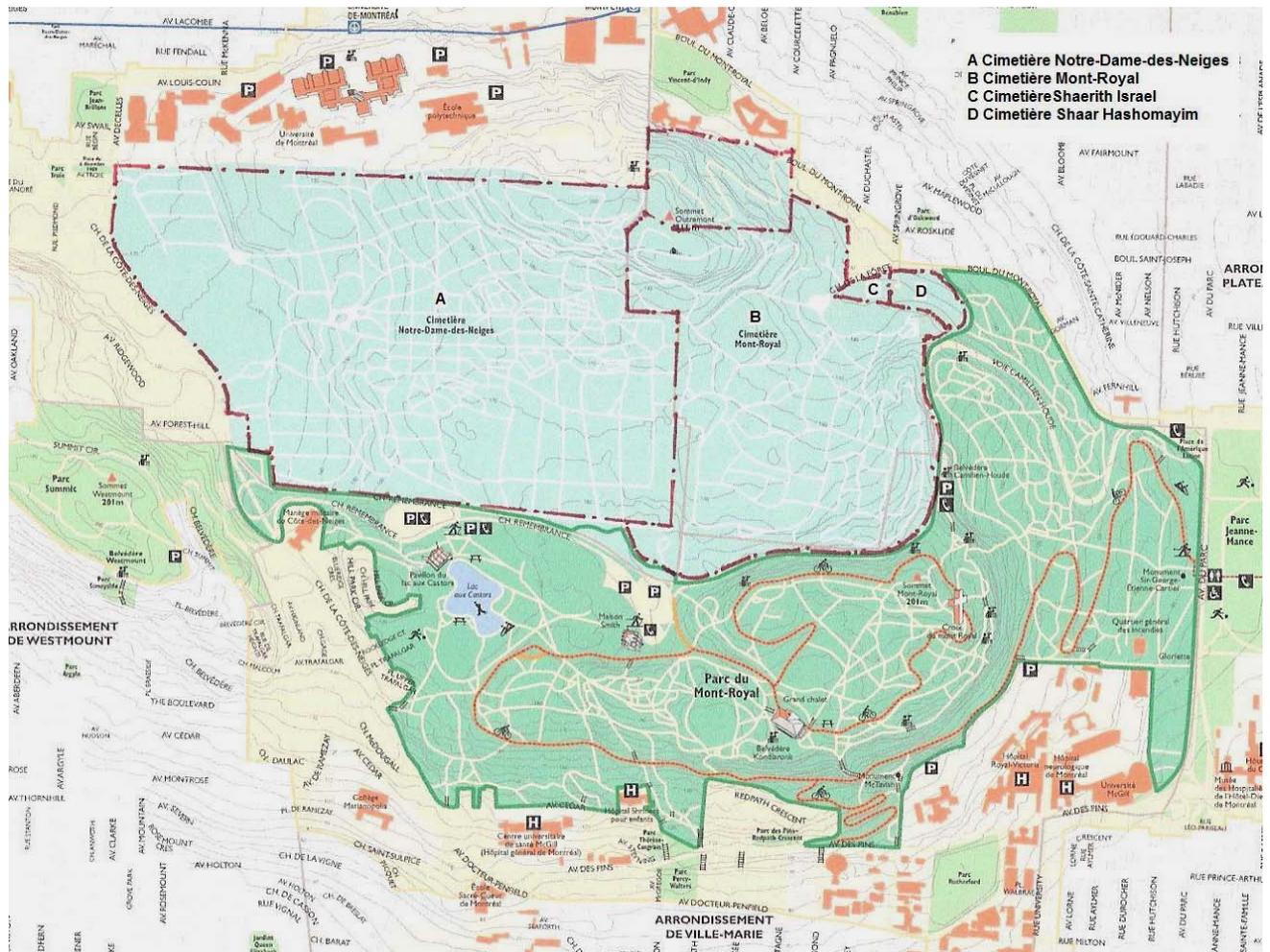
Au chapitre «Enjeux et pistes d'action» de sa politique du patrimoine, la Ville considère que : «Les interventions sur ces lieux [les cimetières] doivent mettre en valeur les traces de leur mémoire et de leur caractère sacré.»¹ Elle entend également maintenir les caractéristiques paysagères des cimetières d'intérêt patrimonial. Pour se faire, elle compte se doter des connaissances et outils de gestion adéquats au maintien des caractéristiques patrimoniales et paysagères des cimetières tout en maintenant leurs activités et explorer les moyens d'en assurer la conservation et la mise en valeur.

1.2 MANDAT

La Ville de Montréal a mandaté MBrodeur consultant inc. pour faire rapport sur l'état des connaissances, l'état des lieux, concernant les quatre cimetières du mont Royal et pour dégager un plan d'actions comblant les lacunes actuelles au regard de la conservation et de la mise en valeur de leurs composantes patrimoniales.

¹ *Politique du patrimoine*, Ville de Montréal, 2005, p. 70

Cimetières du mont Royal



1. Plan du mont Royal et des limites des cimetières en liséré rouge.

Source : Fonds de plan tiré du site web du Bureau du mont Royal de la Ville de Montréal ,

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bureau_mtroyal_fr/media/documents/Mont_Royal_carte.pdf

1.3 MÉTHODOLOGIE

Le plan de travail proposé dans l'offre de services a été retenu et se résume comme suit :

Étape 1 : Établir le portrait des connaissances :

- en faisant ressortir les caractéristiques des quatre cimetières;
- en dressant la liste exhaustive par cimetières, des outils de connaissance et des outils de gestion et de diffusion;
- en rappelant les limites d'intervention des exploitants et les responsabilités des concessionnaires.

Étape 2 : Identifier et qualifier les patrimoines concernés :

- en cernant les objets d'étude;
- en confirmant ou infirmant l'intérêt d'étudier les quatre cimetières au regard des objectifs et des patrimoines retenus;
- en analysant les inventaires et les outils afin d'en établir la pertinence;
- en identifiant les patrimoines ou parties de patrimoine les plus vulnérables.

Étape 3 : Concevoir une stratégie d'interventions :

- en proposant une méthodologie d'inventaires pour chacun des patrimoines retenus si nécessaire;
- en identifiant les compétences requises pour mener les inventaires;
- en évaluant sommairement les budgets et le calendrier de travail nécessaire à la mise en œuvre ou au complément des inventaires;
- en proposant des actions pour maintenir l'intégrité ou mettre en valeur certains de ces patrimoines;
- en identifiant les sources de financement et les partenaires potentiels (gouvernement fédéral, ministère de la Culture et des Communications, Cimetières, concessionnaires, etc.).

Pour établir le portrait des connaissances, nous avons parcouru et analysé dans un premier temps l'ensemble des documents publiés traitant directement des cimetières à partir des bibliographies déjà élaborées dont celle de la toute récente *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* de la Commission des biens culturels du Québec. Par la suite des documents inédits appartenant au cimetière Notre-Dame-des-Neiges et traitant d'un inventaire des monuments ont été dépouillés. Des entrevues ciblées avec les gestionnaires des cimetières ont permis de répondre à certaines de nos interrogations. Enfin, il a été demandé à chacun des responsables des cimetières de valider le portrait des connaissances de leur cimetière.

Différents documents traitant d'inventaires et de problèmes de conservation de l'art funéraire ont été consultés pour proposer les priorités et les modes d'inventaires de l'étape 3.

Une revue des programmes disponibles tant au niveau du Québec qu'au niveau fédéral a été réalisée afin d'identifier les sources de financement potentiel. Enfin des communications avec les agents responsables de la Direction du patrimoine et de la Direction de Montréal au ministère de la Culture et des Communications ainsi que de l'Agence Parcs Canada ont permis de valider l'admissibilité de certaines actions de la stratégie d'interventions proposée.

1.4 LIMITES DE L'ÉTUDE

On notera que certaines limites dans la recherche d'informations ont été imposées à cette étude. En effet, la nature foncière des cimetières a prescrit des balises à nos investigations. Souvent considérés comme des territoires publics, il n'en demeure pas moins que les cimetières sont des propriétés privées. Ses gestionnaires doivent par exemple faire face à la concurrence en matière de fourniture de services impliquant que certaines informations, tel le nombre de concessions encore disponibles, peuvent revêtir un aspect stratégique.

Par ailleurs, nous limiterons l'étude du patrimoine paysager à une revue succincte des différents concepts déjà inscrits dans les politiques ou instruments de gestion du territoire ou dans certaines recherches du monde scientifique du Québec. Par la suite, nous poserons une hypothèse de définition du patrimoine paysager spécifique aux cimetières qui devra évidemment être validée et partagée auprès des intervenants du mont Royal. Pour cette raison, les actions liées à la stratégie d'intervention pour ce patrimoine seront d'un autre ordre. Cependant nous demeurons convaincus de la pertinence de se limiter pour l'instant à celles que nous avons retenues.

1.5 PRINCIPAUX ENJEUX

Les principaux problèmes entourant les cimetières – qui ont par ailleurs fait périodiquement la manchette des médias – sont à notre avis le développement du territoire qui met en péril l'aspect verdoyant – une valeur partagée par la majorité des citoyens de notre époque – et la conservation des ouvrages funéraires.

Pour l'aspect développement, la polémique entourant les projets de construction des mausolées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges en est la meilleure illustration. Elle a cependant fait oublier une pratique qui a eu cours jusqu'au début des années 1980 plus particulièrement au cimetière Mont-Royal soit la mise en terrasse à des fins de sépulture traditionnelle de certains territoires qui

étaient encore boisés. Ces activités et ces projets ont interpellé, entre autres, nos diverses perceptions du paysage, de l'écologie, du patrimoine naturel, du patrimoine paysager et l'usage du patrimoine en général.

En ce qui concerne la conservation des ouvrages funéraires, il faut rappeler que ceux-ci appartiennent aux concessionnaires. Au cours des dernières années plusieurs œuvres d'art qui ornaient les monuments – essentiellement en bronze – ont été volées. Les monuments se sont aussi abîmés ou érodés avec le passage du temps (surtout les épitaphes) et nécessitent des travaux. Les propriétaires sont-ils réellement conscients des problèmes ? Lorsqu'il y a des descendants, sont-ils véritablement intéressés au maintien et à l'entretien des ouvrages funéraires familiaux ? Comment faire cesser le pillage ? Doit-on inventorier systématiquement tous les ouvrages ? De qui relève la préservation de ce patrimoine ? Qui peut en assumer la charge ? Voilà autant d'enjeux que d'interrogations pour lesquels il faut trouver des réponses.

2. CARACTÉRISTIQUES DES CIMETIÈRES

2.1 Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Propriétaire : Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal.

Inauguration : 1854.

Statut patrimonial : inclus dans le *site du patrimoine du Mont-Royal* (1987), reconnu *Lieu historique national* en 1998 sous la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et inclus dans *l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* (2005).

Dimensions : 341 acres soit deux fois celle du cimetière du Mont-Royal, plus de 72% de l'étendue du parc du Mont-Royal, 36 % de la surface de l'arrondissement d'Outremont et 18 % de la superficie de l'arrondissement historique et naturel.

Plan de type rural, concepteur : Henri-Maurice Perrault.

Caractéristiques du plan : trame orthogonale et sentiers sinueux, îlots irréguliers, cadre pastoral, grande variété de monuments.²

Le plus important cimetière catholique du Québec et du Canada sur tous les plans.

Près de 900 000 personnes y ont été inhumées.

76 000 lots d'inhumation.

9 500 arbres de 59 espèces principalement feuillues.

Immeubles ou composantes appartenant au cimetière³:

- clôture d'enceinte (fer ornemental et à mailles)
- porte Remembrance
- porte Decelles de A.-H. Lapierre (1911)
- porte monumentale avec les maisonnettes attenantes de Victor Bourgeau et Henri-Maurice Perrault (1887-1888, 1929, 1998)
- chapelle de la Résurrection de John Ostell (1855), rénovation (1955)
- pavillon administratif de Henri-Maurice Perrault (1877)
- ancien charnier de John Ostell (1855, 1872, 1901), recyclé en mausolée en 1994 (Sainte-Claire-d'Assise)

² COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA, *Le cimetière Mont-Royal, Outremont et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges*, Montréal, Québec. Rapport supplémentaire, p. 138

³ Les dates de construction et le nom des concepteurs ont été indiqués à titre d'information lorsqu'ils sont connus. Nous n'avons pas jugé pertinent dans le cadre de ce mandat, de réaliser des recherches spécifiques pour les autres cas.

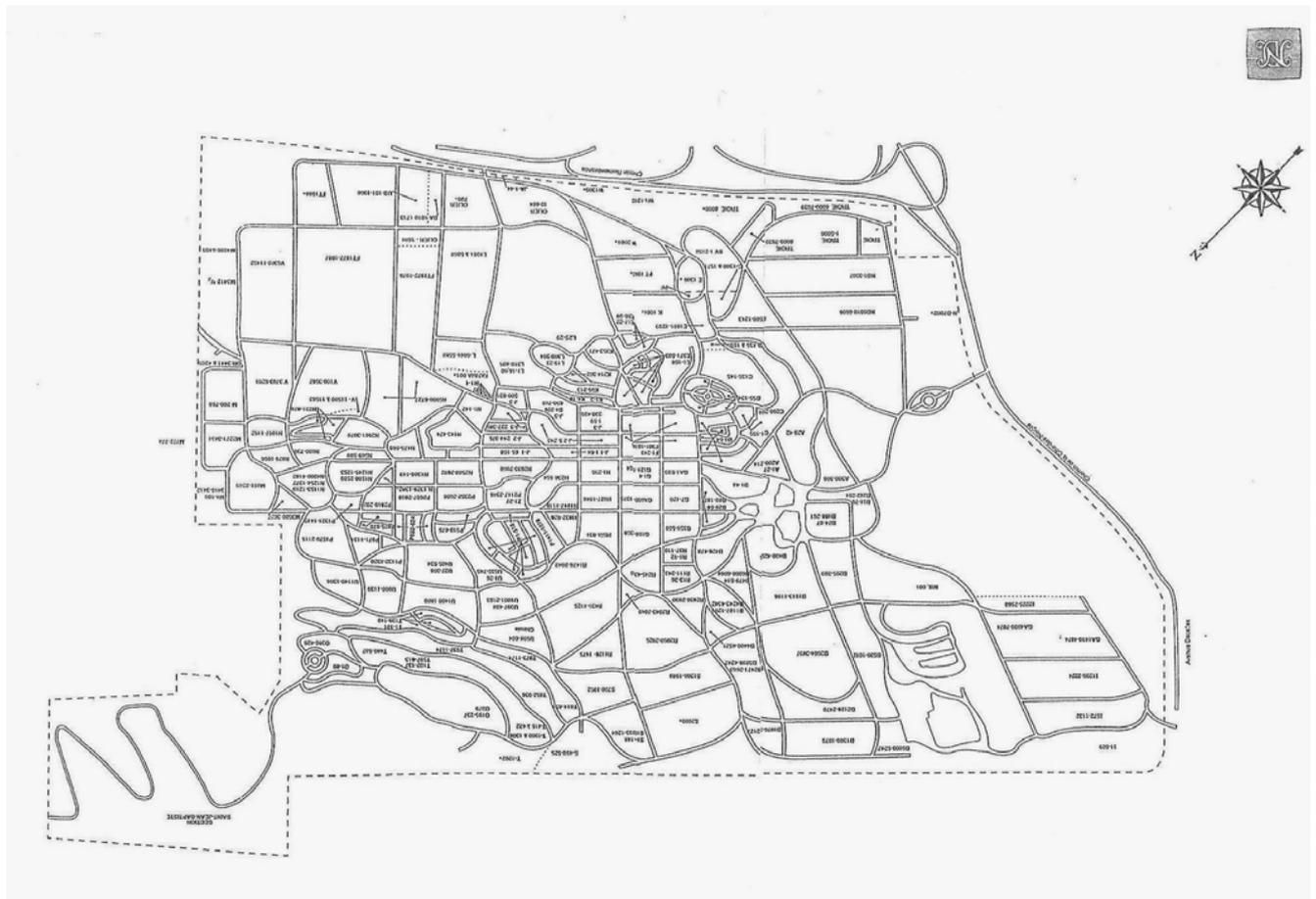
- crématorium de Roland Dumais (1975)
- chapelles d'accueil : l'Annonciation, la Visitation et l'Esprit-Saint de Roland Dumais (1975)
- mausolée Notre-Dame, Saint-François, Saint-Antoine, Sainte-Thérèse (1978)
- mausolée Jean-Paul II de Roger Leblanc (1982)
- mausolée Marguerite-Bourgeois (1982)
- mausolée la Pietà (1985-1986)
- mausolée Saint-Pierre-et-Saint-Paul (1988-1990)
- mausolée Marguerite-D'Youville de Roger Leblanc et Martin Frenette (1995-1996)
- bâtiments de service (ateliers, garage, serres, maison du gardien)
- un monument historique classé, la Maison Jarry-dit-Henrichon (entre 1751 et 1781), déplacée et reconstruite en 1957 suite à l'élargissement du chemin de la Côte-des-Neiges
- des monuments érigés par le Cimetière ou reçus en don, tels la croix située dans l'axe cérémoniel (1950), les deux Anges de la Résurrection de part et d'autre de la croix, la statue du Rédempteur marchant sur les flots au pied de l'ancien charnier, la statue de la Vierge de l'Immaculée-Conception qui domine le caveau de la famille Rizzutto (ancienne «grotte de Lourdes»), le groupe du calvaire au sommet, les stèles pour commémorer collectivement les dépouilles qui reposent dans les sections de fosses temporaires et la statue de la Sainte Vierge dressée au centre de l'îlot elliptique dans la section homonyme du cimetière
- des œuvres d'art récentes intégrées ou insérées dans les mausolées.

Immeubles ou monuments n'appartenant pas au Cimetière :

- les 71 charniers ou caveaux familiaux, dont 58 datent d'avant la fin de la deuxième guerre mondiale
- quelques 55 000 monuments privés
- centre funéraire Côte-des-Neiges (1996).

Selon l'Écomusée de l'Au-delà, 25 œuvres d'art métallique, essentiellement en bronze, ont disparu depuis 1989, dont plusieurs œuvres de sculpteurs réputés, tel Louis-Philippe Hébert. ⁴

⁴ <http://ecomuseedelau-dela.net/actualites/2004-actualite-frames.htm> (consulté le 20 janvier 2006)



2. Plan du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.
Source : Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

2.2 Cimetière Mont-Royal

Propriétaire : Montreal Cemetery Co.

Première inhumation en 1852, consécration en 1854.

Statut patrimonial : reconnu *Lieu historique national* en 1998 sous la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et inclus dans *l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* (2005).

Dimensions : 165 acres soit 35 % de la superficie du parc du Mont-Royal ou 17 % de l'étendue de l'arrondissement d'Outremont.

Cimetière de type rural, concepteurs : James C. Sidney de 1852 à 1879 et Ormiston Roy de 1891 à 1954.⁵

Caractéristiques du plan : sentiers sinueux, points de vue, cadre pastoral, îlots irréguliers, [...] arboretum.⁶

889 arbres répertoriés. Les arbres des secteurs boisés ne sont pas répertoriés.

La congrégation juive Temple Emanu-El est intégrée au Cimetière Mont-Royal depuis 1890.⁷ Elle occupe la section D3 et tous les lots de cette section sont vendus⁸.

Plus de 190 000 personnes y sont inhumées.⁹

Le cimetière compte quelque 80 000 lots ou concessions pour inhumation. Selon les prévisions du Cimetière, dans une quinzaine d'années, il ne restera plus de lots disponibles pour les inhumations traditionnelles.

Immeubles ou composantes appartenant au Cimetière

- clôture d'enceinte (de fer ornemental et à mailles)
- deux charniers construits en 1853 et 1889 désaffectés en 1919 et recyclés depuis pour l'entreposage d'équipements
- portes néo-gothiques construites en 1862. Concepteur : John W. Hopkins suite à un concours. Recouvertes d'une plante importée d'Europe vers 1910, le «climbing hydrangea»

⁵ Avis du Conseil du patrimoine de Montréal concernant l'agrandissement du crématorium du cimetière Mont-Royal http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/cpm/fichiers_cms/publications/a03-out-01-cimetiere.pdf;jsessionid=75036E9310AEEB580A98F7325B12F716

⁶ COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA, *Le cimetière Mont-Royal, Outremont et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal, Québec. Rapport supplémentaire*, p. 137

⁷ BISSON et al, *L'histoire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges en images et en mots*, p. 22

⁸ Information obtenue lors de l'entrevue avec MM Scott et Job du Cimetière Mont-Royal, 17 janvier 2006

⁹ Site web du cimetière (consulté en janvier 2006)

- porte du côté sud donnant sur le chemin Remembrance
- maison de garde ou salle d'attente à proximité de l'entrée principale, construite en 1862. Elle serait le plus ancien immeuble du cimetière.
- maison du régisseur devenue le bureau du cimetière; date de construction inconnue mais elle apparaît sur une photo de 1866.¹⁰ Incendiée en 1901 et reconstruite d'après les plans de Hutchison et Wood. Agrandie vraisemblablement dans les années 1950
- crématorium conçu par Andrew T. Taylor construit en 1901 (première crémation le 18 avril 1902), modifié en 1949 et 1955. L'équipement est intégré à un vaste jardin d'hiver construit en 1900 et démoli en 1949, une chapelle toujours en place et des charniers. Agrandissement du crématorium en 1983 ou 1984 et 1996 par l'architecte Kenneth Ian Robb.¹¹ Ajout d'une seconde chapelle, d'un mausolée (aujourd'hui complet) et d'un columbarium
- maison en bois au nord du chemin de la Forêt construite par les employés du Cimetière vers 1955
- bâtiments de service (ateliers, garage)
- deux canons du secteur du Fonds du Souvenir section N9 coulés en 1875 en Grande-Bretagne
- des monuments communautaires situés dans la section Mountain View et installés il y a une dizaine d'années.

Immeubles ou monuments n'appartenant pas au Cimetière :

- environ 70 000 monuments¹²
- 15 mausolées familiaux.

On note que de nombreuses concessions du cimetière Mont-Royal comportent plus d'un monument.

Selon l'Écomusée de l'Au-delà, une sculpture serait disparue (monument McArthur).¹³

Le ruisseau d'Outremont aussi désigné le «ruisseau Provost» ou encore le «ruisseau de la Montagne»¹⁴ prend sa source dans le cimetière près du secteur D3.

¹⁰ BODSON, Gabriel, Louis-Alain FERRON, *Étude comparative des cimetières Mount Royal et Notre-Dame-des-Neiges*, p. 4

¹¹ http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/cpm/fichiers_cms/publications/a03-out-01-cimetiere.pdf;jsessionid=75036E9310AEEB580A98F7325B12F716

¹² Information obtenue lors de l'entrevue avec MM Scott et Job du Cimetière Mont-Royal, 17 janvier 2006

¹³ <http://ecomuseedelau-dela.net/actualites/2004-actualite-frames.htm> (consulté le 20 janvier 2006)

¹⁴ COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *Étude de caractérisation de l'arrondissement naturel et historique du Mont-Royal*, p.19



3. Plan du cimetière Mont-Royal.
Source : Cimetière Mont-Royal.

2.3 Cimetière Shaerith Israel

Aussi appelé *Spanish and Portuguese-Shearith Israel*.

Propriétaire : *Shaerith Israel Spanish and Portuguese Congregation*.

Le lieu du dernier repos pour la communauté juive est appelé «Maison de vie». Expression paradoxale de leur foi qui nous fait entrevoir le prix qu'ils attachent à la grande continuité de la communauté par-delà la mort.¹⁵

Congrégation de rite séfearade fondée en 1768¹⁶ (4^e plus ancienne congrégation d'Amérique).

Inauguration en septembre 1854.

Statut patrimonial : inclus dans l'*arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* (2005).

Plan de type paroissial dont le concepteur serait M. Spriggins, gardien du cimetière Mont-Royal.¹⁷

Il accueille les dépouilles faisant l'objet de translation de l'ancien cimetière fermé au milieu des années 1860¹⁸, lequel était situé à l'emplacement de l'actuelle église anglicane St. George – angle nord-ouest des rues Peel et de Lagauchetière. Il s'agissait alors de la première nécropole juive d'Amérique inaugurée en 1776.¹⁹

1977 – érection d'un monument à la mémoire des pionniers des communautés juives de Trois-Rivières et de Montréal.²⁰

Immeubles ou composantes appartenant au Cimetière :

- clôture d'enceinte de fer ornemental et de mailles
- portail.

Immeubles ou monuments n'appartenant pas au Cimetière :

- approximativement 1 000 monuments.²¹

Il n'y aurait plus de concession disponible.

¹⁵ LANGLAIS, Jacques, David Rome, *Juifs et Québécois français 200 ans d'histoire commune*, p. 17

¹⁶ Ibid, p. 16

¹⁷ *Étude de caractérisation de l'arrondissement naturel et historique du Mont-Royal*, p.79

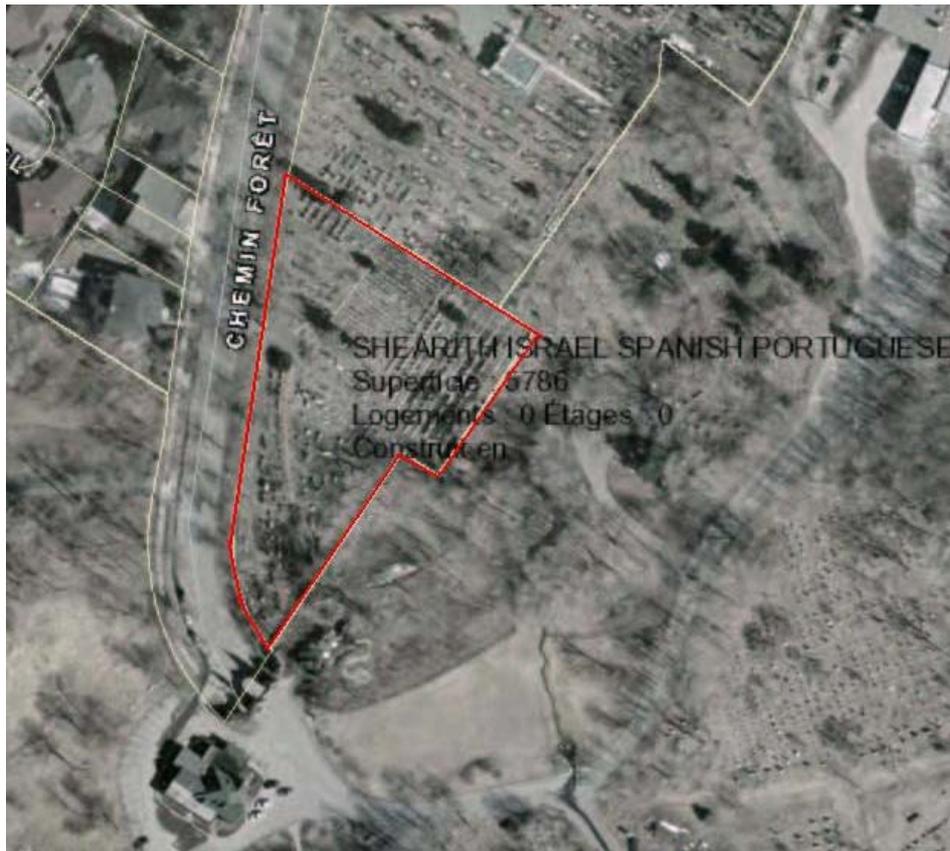
¹⁸ Ibid, p.79

¹⁹ BISSON et al, *L'histoire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges en images et en mots*, p. 21

²⁰ COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *Étude de caractérisation de l'arrondissement naturel et historique du Mont-Royal*, p.79

²¹ Le nombre de lots ou de monuments ne nous a pas été communiqué

Le Cimetière fait face à d'importants problèmes d'eau de ruissellement provenant du cimetière Mont-Royal. Le ruisseau d'Outremont ne semble pas suffisant pour canaliser toute cette eau. Mis à part les déplacements des cercueils, il y a un impact sur les monuments. Plusieurs déversements ont dû être corrigés plus particulièrement dans la section la plus ancienne. L'an dernier par exemple, les fondations de plus d'une centaine de monuments ont été refaites.²²



4. Plan du cimetière Shaerith Israel.

Source : Fonds de plan : Navigateur Urbain fourni par la Ville de Montréal

²² Commentaire formulé par M. Joseph Moyal, directeur exécutif de la Congrégation

2.4 Cimetière Shaar Hashomayim

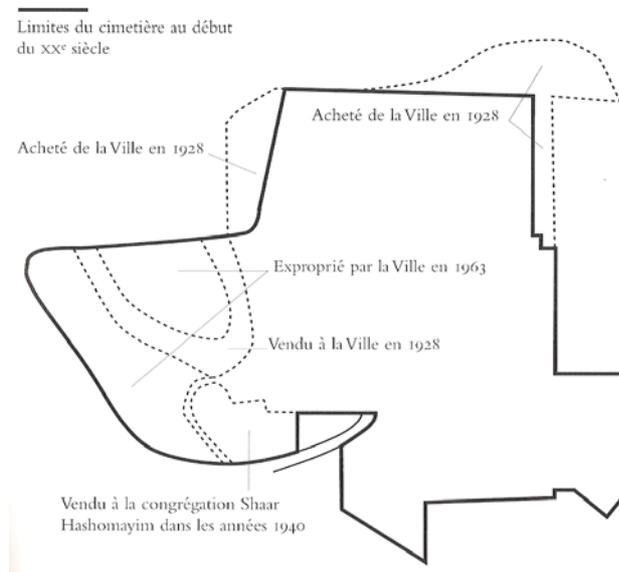
Propriétaire : *Congregation Shaar Hashomayim*.

La formation de cette congrégation est issue d'une division au sein de la communauté juive montréalaise suite à une diversification de leur immigration. En effet, plusieurs nouveaux arrivants d'Allemagne et de Pologne s'installent vers le milieu du XIX^e siècle et sont de rite ashkénaze.

Dès 1859, des arrangements d'achat de la partie Est du terrain de la *Congrégation Spanish and Portuguese-Shearith Israel* auraient été conclus. «In early years, both communities were too small that there was enough burial space for two congregations well into twentieth century.»²³

Achat d'un terrain des héritiers McCulloch en 1863²⁴, adjacent aux cimetières Shaerith Israel et Mont-Royal. Agrandissement en 1982 (1700 lots supplémentaires) et en 1994.²⁵

Brian Young dresse toutefois un plan qui montre les limites du cimetière Mont-Royal au début du XX^e siècle et indique que le terrain a été vendu à la congrégation Shaar Hashomayim dans les années 1940.²⁶



5. Limites du cimetière Mont Royal au début du XXe siècle. À remarquer la note concernant la congrégation Shaar Hashomayim.
Source : YOUNG, p. 173.

²³ SHUCHAT, Wilfred, *The gate of heaven : the story of Congregation Shaar Hasmomayim of Montreal*, p. 379

²⁴ COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *Étude de caractérisation de l'arrondissement naturel et historique du Mont-Royal*, p.79

²⁵ SHUCHAT, Wilfred, *The gate of heaven : the story of Congregation Shaar Hashomayim of Montreal*, p. 383

²⁶ YOUNG, Brian, *Une mort très digne l'histoire du cimetière Mont-Royal*, p. 173

Statut patrimonial : inclus dans l'*arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* (2005).

Plan de type paroissial.

Dimensions : 5 acres approximativement.

Vers 1900, les dimensions maximales des monuments sont prescrites par règlement aux fins d'uniformisation.

Près de 7 000 personnes y sont inhumées²⁷.

Le cimetière compte environ 1 200 lots ou concessions disponibles pour inhumation.

Immeubles ou composantes appartenant au Cimetière :

- clôture d'enceinte de fer ornemental et de mailles
- portail
- bâtiment administratif contemporain
- trois monuments commémoratifs (un premier pour les victimes des deux principaux conflits du XX^e siècle, un deuxième en hommage aux victimes de l'Holocauste et un troisième en mémoire des orphelins qui ont péri lors de l'incendie du Hebrew Orphanage à Shawbridge, en 1923).

Immeubles ou monuments n'appartenant pas au Cimetière :

- approximativement 5 000 monuments.²⁸

Une particularité, un système d'arrosage automatique est installé depuis 1994.

²⁷ Information obtenue auprès de la Congrégation suite à une correspondance

²⁸ Il n'y a pas de registre des monuments



6. Plan du cimetière Shaar Hashomayim.
Source : Dépliant du cimetière Shaar Hashomayim.

3. RÉPERTOIRE DES OUTILS DE CONNAISSANCE

Le terme «inventaire» pose un problème de sémantique. D'une part, il s'agit d'un processus plutôt que d'une finalité selon le Robert : «Opération qui consiste à énumérer et à décrire les éléments composant l'actif et le passif d'une communauté, d'une succession, etc.» Le résultat de l'inventaire devrait donc être un répertoire. D'autre part, le terme répertoire induit une forme d'exhaustivité. Or comment qualifier les documents que nous avons consultés ou qui ont été portés à notre connaissance ? Aucun des ouvrages qui suivent ne constituent de réels répertoires. Ils sont davantage des recueils issus de sélections. Ils constituent tout de même des outils de connaissance en raison de leur valeur d'ancienneté (intérêt historique) ou de leur relative exhaustivité.

3.1. Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

➤ *Fonds Morisset.*

Inventaire des œuvres d'art de la province de Québec

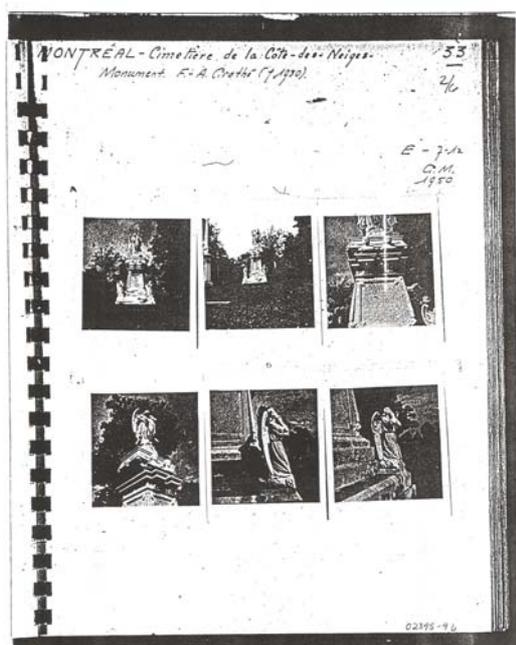
Partie A) Montréal, Île de Montréal, Cimetière de la Côte-des-Neiges, 2375 à 2447 (Annexe B)

Partie B) Montréal, Île de Montréal, Cimetière de la Côte-des-Neiges, 2448 à 2478 (Annexe B)

Partie C) Montréal, Île de Montréal, Cimetière de la Côte-des-Neiges, Édifices administratifs, 2479 à 2480 (Annexe B)

Il s'agit de documents visuels et écrits qui se présentent sous forme d'inventaire des monuments funéraires du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. La partie A illustre les monuments les plus remarquables (env. 150). La partie B présente quelques photographies, mais surtout des fiches sommaires comportant le titre du monument, une description formelle et parfois critique, le nom du concepteur et les références photographiques. On trouve aussi certains articles de journaux retranscrits portant sur le cimetière ou sur les monuments. La partie C illustre les différents bâtiments administratifs.

L'inventaire et l'analyse ont été réalisés en 1950. Les noms des architectes et sculpteurs qui ont travaillé aux monuments du cimetière, avec les cotes relatives aux photographies sont indiqués.



7. Exemple de fiche du Fonds Morisset.
Source : Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

- *Le mont Royal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges / Identification des monuments et état général.*

Le Mont Royal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est un dossier manuscrit et préliminaire de 21 pages sur papier en-tête de la Ville de Montréal. Le deuxième document est dactylographié, sans date et intitulé *Identification des monuments et état général*. Il comporte une liste de 213 monuments et trois exemples de fiches complétées. Copies de ces documents sont conservées au Bureau du cimetière.

Une bibliographie spécifique à la conservation des cimetières indique que l'ensemble des documents serait contenu dans 4 cartables et détenu par le centre de documentation Marie-Morin du Service du développement économique et urbain de la Ville de Montréal.²⁹ Ils n'ont pas été retrouvés.

Cette initiative du Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Montréal, a été menée par Rita Rachele Dandavino en 1988 et se décrit comme un projet pilote. Il a permis de localiser et d'analyser près de deux cents monuments, pierres tombales et caveaux d'intérêt patrimonial, la plupart situés dans les parties les plus anciennes du cimetière.

Les monuments qui ont été retenus pour fins d'inventaire répondaient à un ou plusieurs des critères suivants : l'ancienneté, la signification historique,

²⁹ CHOUINARD, André, Monika OSTASZEWSKA, *Conservation des cimetières : bibliographie annotée*, p. 16

l'importance des personnages, l'intérêt architectural ou sculptural et l'unicité.

Ville de Montréal

LISTE DES MONUMENTS RÉVISÉS

SECTION A

N ^o	NOM	ILLET	AMU	▲	◆	■	◆	◆	◆
1.	1	ANNA LAVALLÉE	A 1-27						
2.	5	CHARLES GARDON	A 1-27						
3.	19	E. FÉLIX	A 1-27						
4.	23 15	ST. LOUIS	A 1-27						
5.	20 74	CAMILLEN MOSE	A 98-92						
6.	20	ALGONQUOIS DE SÈNE	A 98-92						

SECTION B

N ^o	NOM	ILLET	AMU	▲	◆	■	◆	◆	◆
7.	1	PASQUE	B 1-48						
8.	17	LAUTHIE	B 1-48						
9.	—	—	—						
10.	38	D'ARLEN	B 1-48						
11.	39	D'ARLEN	B 1-48						
12.	48	DUMEST	B 1-48						
13.	50	DUCHAMP	B 1-48						
14.	51	RODIER	B 97-90						
15.	—	ALBERT BARRON	B 97-90						
16.	54	RODIER	B 97-90						
17.	59	PASQUE	B 97-90						
18.	61	DANDURAND	B 97-90						
19.	62	LEIN	B 97-90						
20.	74	—	B 94-87						
21.	78	M. LAVALLÉE	B 94-87						
22.	87	DEHON	B 94-87						
23.	130	LOUIS ARCHAMBAULT	B 89-163						
24.	176	M. LORAN	B 89-163						
25.	194	E. X. LORAN	B 89-163						
26.	213	FARQUHART	B 168-241						
27.	241	PATRIOTISME	B 168-241						
28.	242	DETHANUS	B 168-241						
29.	243	MARTIN	B 168-241						
30.	247	BENJAMIN	B 168-241						
31.	248	VILLANOVANT	B 168-241						
32.	271 74	LAURENCE	B 242-284						
33.	272	LACROIX	B 242-284						
34.	272 74	MICHELLE	B 242-284						
35.	272 74	BEAUBIEN AUGUSTE	B 242-284						

8. Exemple de l'inventaire Le Mont Royal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Source : Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

- **Macro-inventaire Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.**
Réalisé par Julien DesOrmeaux en 1997, l'ouvrage se décrit comme étant une ébauche d'un macro-inventaire des monuments divisé en rubriques et sous-rubriques. Ils concernent les éléments patrimoniaux et d'intérêt au niveau tumulaire, minéral, végétal et œuvres d'art. 350 diapositives ont été prises pendant l'été 1997 sur les 700 entrées totales inventoriées. Seulement les entrées photographiées font partie du relevé.

Une mise en garde est ajoutée par l'auteur du macro-inventaire : «Certaines sections n'ont pas été visitées et quelques rubriques n'ont pas le corpus qu'elles devraient.» M. Des Ormeaux est un employé du Cimetière et a réalisé cet inventaire partiel par intérêt personnel.

Ce macro-inventaire est la propriété du Cimetière et est conservé à leur bureau.

- **Inventaire des monuments de Bisson.**
L'inventaire a été amorcé en 1998 par Pierre-Richard Bisson en collaboration avec Sonia Vibert. Il comprend 450 photographies identifiées par les numéros de section et de concession. Certaines de ces photos sont intégrées aux 69 fiches recensées.

Bien que la méthodologie n'a pu être retracée, l'intention était de réaliser un inventaire exhaustif comme le mentionne un addenda au Plan directeur d'aménagement du cimetière : «Les résultats du mandat de relevé exhaustif des monuments de notre cimetière actuellement en cours (et dont la date d'émission est prévue au plus tard le 31 décembre 2003)»³⁰.

Le travail n'est pas terminé. Les parties du plateau, des coteaux, du piémont et du sommet qui ont été développées avant le début du XX^e siècle seraient toutefois couvertes par l'inventaire.

Cet inventaire est la propriété du Cimetière et est conservé à leur bureau.

CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES
Inventaire des monuments

1- Nom du monument : Famille Mme. A. ROSVIRA .

2- Localisation (quartier, îlot, lot) : 1, K-2, #462

3- Description générale (type) : Plaque 3 sections dont la Centre Supérieure d'une femme qui pleure Penché sur son Père !

a) forme :
b) matériaux : gris blanc sur quartz Ra-Fa. avec Bord N.P.
c) couleur :
d) style :
e) éléments décoratifs : Roses, motifs florentins.

f) inscriptions : Centre : Ah! seule femme sans laissant les chose qui auraient pu être qui n'ont pas été ne savent jamais MAMAN.

4- dimensions générales : H : 2m L : 1,2m I : 40

5- Datation : première : 1961. dernière : 1975

6- Personnage : ?

7- Qualité générale (environnement, conception, exécution) : Bien Belle sculpture. deux avec Rangée de monuments.

a) ancienneté :
b) rareté :

8- Classification patrimoniale : important - Photo : 7/20

9- État de conservation : Les temps récents ne suivent pas le modèle des lettres de Plumbo, plusieurs sont disparues.

a) type de détérioration : Perte de détails.
b) degré d'urgence :

G : DIAM D'ARGENTAL
D : Lucien Marin 1908-1999. époux de Françoise

Centre - ANTHOISE R. NÉE FAULSTROM 1901-1977
Mme ANTOISE R. NÉE FAULSTROM 1901-1977
DOR. Jean Paul R. 1921-1977
DOR. Clément August R. 1922-1977

9. Exemple de fiche de l'inventaire Bisson.
Source : Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

➤ **Guide préliminaire de surveillance pour le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.**

Il s'agit d'un catalogue des œuvres en métal (principalement en bronze) réalisé par l'Écomusée de l'Au-delà en 2002. 274 items ont été photographiés, et documentés de façon sommaire.³¹ Les critères de sélection retenus ne sont pas précisés. En préambule, il est toutefois mentionné : « De nombreux objets n'ont pas été retenus pour cette

³⁰ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement Volume II - addenda #2*, p. 4

³¹ ÉCOMUSÉE DE L'AU-DELÀ, *Guide préliminaire de surveillance pour le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges*, automne 2002, p. 1.

première version parce qu'ils apparaissent moins importants ou parce qu'ils ont pu être oubliés.»³²

Un exemplaire de ce document est conservé au Bureau du cimetière.

➤ *Cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal / Inventaire et conservation des caveaux familiaux.*

Cette étude a été réalisée en août 1995 par Ewa Ilowski et Snejanka Jakimova sous la direction de Jean-Claude Marsan dans le cadre du programme de maîtrise en conservation de l'environnement bâti (École d'architecture, Faculté de l'aménagement Université de Montréal) et compte 67 pages.

L'inventaire se limite aux mausolées familiaux construits avant 1945. L'étude est basée sur l'inventaire des monuments funéraires du cimetière Notre-Dame-des-Neiges élaboré en 1988 par le Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Montréal.

Elle comporte 58 fiches descriptives de 3 ou 4 pages comprenant une analyse de l'îlot d'implantation (description du terrain, plantes, percées visuelles, typologie de monuments) , une analyse architecturale (typologie, style, description du caveau), l'intérêt historique et environnemental (description du site, accessibilité, visibilité, intégrité).

L'état de conservation avec des recommandations d'entretien complète les fiches.

Une copie de ce document est conservée au Bureau du cimetière.

➤ *Dossiers informatiques des concessions du Cimetière.*

Depuis 2005, toutes les concessions disposent d'un dossier informatisé. Ainsi les interventions impliquant l'installation d'un nouveau monument ou la gravure d'une nouvelle inscription sur un monument existant sont systématiquement photographiées et consignées dans le dossier. Il y a entre 300 et 400 interventions par année au cimetière.

La partie administrative de ces dossiers informatiques n'est évidemment pas accessible aux chercheurs.

➤ *Inventaire détaillé des arbres du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.*

L'inventaire détaillé du parc arboricole s'est effectué entre mai et août 1998. La firme Beaupré et Associés Experts conseils inc. en est la responsable.

³² ÉCOMUSÉE DE L'AU-DELÀ, *Guide préliminaire de surveillance pour le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges*, automne 2002, p. 1.

Il s'agit d'un inventaire sommaire pour les trois zones boisées et détaillé ailleurs ce qui a permis de préciser le nombre de spécimens et des espèces ainsi que leur localisation et les problèmes d'arboriculture qu'ils soulèvent. Chaque arbre est numéroté et doté d'une fiche signalétique informatisée depuis l'été 2005.

De cet inventaire a découlé un programme d'entretien, d'élagage et de plantation propre à bonifier la couverture végétale. Statistiques : 9 450 arbres.

Nous n'avons pas consulté cet inventaire.

3.2 Cimetière Mont-Royal

➤ *Fonds Morisset.*

Inventaire des œuvres d'art de la province de Québec, Partie D) Montréal, Île de Montréal, Cimetière protestant, 2481 à 2496. (ANQM (Annexe B).

Il s'agit de documents visuels et écrits qui se présentent sous forme d'inventaire des monuments funéraires. La partie D traite sommairement du cimetière Mont-Royal. L'inventaire et l'analyse ont été réalisés en 1950.

➤ *Inventaire des monuments.*

Un programme d'inventaire des monuments a été instauré en 1998. Il est piloté par la société de bienfaisance *Les Amis du Cimetière Mont-Royal / Friends of the Mount-Royal Cemetery* et est réalisé (?) par la compagnie MCM de Saint-Léonard, firme spécialisée dans la fabrication, l'installation et la réparation de monuments.³³

Nous avons aussi appris, qu'un inventaire systématique a été entrepris et supervisé par M. Jean-Claude Marsan, professeur à l'Université de Montréal³⁴. Il vise aussi à établir l'état de conservation des monuments. L'inventaire des sections les plus anciennes préalablement déterminées aurait été complété à fin à l'été 2004. Nous n'avons pu consulter cet inventaire qui appartient au Cimetière.

➤ *Inventaire des caveaux.*

Un inventaire complet des mausolées familiaux (15) comprenant un état de santé a été réalisé par une entreprise spécialisée en restauration.³⁵

³³ Information obtenue lors de l'entrevue avec MM Scott et Job du Cimetière Mont-Royal, 17 janvier 2006

³⁴ Correspondance courriel de M. Marsan en date du 29 mars suite à la nôtre du 28 mars 2006.

³⁵ Information obtenue lors de l'entrevue avec MM Scott et Job du Cimetière Mont-Royal, 17 janvier 2006. Nous n'avons pas consulté cet inventaire.

La liste des douze mausolées familiaux construits avant 1883³⁶ apparaît dans la publication de M. Young.³⁷

Nous n'avons pu consulter cet inventaire.

- *Tree inventory Summary et 1998 Planting Summary.*
Réalisés en 1998, ces documents recensent les 889 arbres des parties développées du cimetière.³⁸

Nous n'avons pas consulté cet inventaire.

3.3 Cimetière Shaerith Israel

La Congrégation n'a pas d'inventaire mais dispose d'un plan sur lequel sont indiqués les monuments les plus significatifs.³⁹

3.4 Cimetière Shaar Hashomayim

La Congrégation n'a pas d'inventaire des monuments.

³⁶ YOUNG, Brian, *Une mort très digne l'histoire du cimetière Mont-Royal*, p. 49

³⁷ Ibid, p. 51

³⁸ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement Volume I*, p. 12

³⁹ Suite à un entretien téléphonique avec M. Moyal directeur exécutif de la Congrégation au mois de décembre dernier, une copie de ce plan devait nous être transmise.

4. OUTILS DE GESTION

4.1 Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

➤ *Registre des sépultures*

L'année 1938 correspond à la date d'inscription obligatoire des ouvrages funéraires au registre du cimetière. Le registre du cimetière dénombre 38 351 monuments pour la période de 1938 à 2000.⁴⁰

➤ *Plan directeur d'aménagement*

Préparé par et pour le Cimetière, il comprend le Volume I : les fondements du Plan directeur, 1999 (160 pages et annexes), le Volume II : le Plan directeur, 2000 (224 pages) ainsi que la publication ultérieure de cinq addenda clarifiant et confortant certains aspects décrits dans la proposition.

Le plan directeur s'articule autour de 24 unités de paysage et propose 27 interventions portant sur la mise en valeur et la restauration de diverses composantes du cimetière incluant les bâtiments, les réseaux de circulation, la végétation, le mobilier urbain et les zones de sépulture existantes. L'échéancier et la date de réalisation de ces interventions ont été approuvés par les autorités de la Paroisse.

➤ *Évaluation sommaire de l'état des charniers*

Réalisée par Les Architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier en mai 1999 pour la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, elle constitue l'annexe 5 du Plan directeur d'aménagement - Volume I. Il s'agit d'une actualisation de l'état physique des 58 charniers construits avant 1945.

➤ *Rapport d'évaluation de l'état physique des charniers*

Ce rapport spécifique à six charniers réalisé par les Architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier est daté du 7 mai 1999. Il identifie les travaux essentiels à réaliser rapidement. Les charniers étudiés dans ce rapport sont : Wilson K-20, Famille Benjamin Delisle K-22, A.E. Montmarquet L-25, Famille Skelly T-105, Famille Hypolite Roy T-124, Toussaint Préfontaine T-126.

➤ *Fiches signalétiques des arbres*

Issues de l'inventaire détaillé des arbres du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, elles ont été informatisées récemment et sont la base du programme d'entretien, d'élagage et de plantation.⁴¹

⁴⁰ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement volume I*, p. 117

⁴¹ Information obtenue de M. Yoland Tremblay, directeur général de la Paroisse Notre-Dame de Montréal lors d'une entrevue le 3 mars 2006

- *Programme d'entretien du parc arboricole*
Ce programme d'entretien, d'élagage et de plantation a été mis en place en 2005.⁴²
- *Guide préliminaire de surveillance pour le cimetière Notre-Dame-des-Neiges*
Il a été réalisé à l'automne 2002 par l'Écomusée de l'Au-delà.
- *Les Règlements du Cimetière*
Ils ont été amendés en 2004.

4.2 Cimetière Mont-Royal

- *Fichier des sépultures*
Ce fichier est modelé sur celui des bibliothèques depuis 1899.
- *Plan de développement spécifique pour le secteur Mountain View*
Conçu en 1990, il est progressivement mis en place.⁴³
- *Plan directeur du Secteur nord et Développement du Secteur Mountain View*
Réalisé par la firme d'architectes paysagistes Williams, Asselin, Ackaoui et associés, il a été mis à jour en 1995. C'est probablement le même document mentionné au point précédent mais actualisé.
- *Les Règlements*
- *Tree Inventory Summary*
Ce Répertoire arboricole a été réalisé en 1998.⁴⁴
- *Programme continu de boisement*
Un programme serait en place pour l'entretien et le reboisement.⁴⁵
- *Programme d'entretien des mausolées familiaux*
Un programme spécifique serait en place pour l'entretien des charniers.⁴⁶

⁴² Information obtenue de M. Yoland Tremblay, directeur général de la Paroisse Notre-Dame de Montréal lors d'une entrevue le 3 mars 2006

⁴³ YOUNG, Brian, *Une mort très digne l'histoire du cimetière Mont-Royal*, p. 188

⁴⁴ Information obtenue lors de l'entrevue avec MM Scott et Job du Cimetière Mont-Royal, 17 janvier 2006

⁴⁵ Information obtenue lors de l'entrevue avec MM Scott et Job du Cimetière Mont-Royal, 17 janvier 2006

⁴⁶ Information obtenue lors de l'entrevue avec MM Scott et Job du Cimetière Mont-Royal, 17 janvier 2006

4.3 Cimetière Shaerith Israel

➤ *Règlement*

Le Cimetière dispose de règlements. Toutefois, compte tenu que tous les lots sont déjà concédés et possèdent déjà leur monument, plusieurs articles présentent un intérêt moindre au regard de la présente étude.

4.4 Cimetière Shaar Hashomayim

➤ *Cemetery Rules and Regulations*

Le règlement est contenu dans 8 articles et intégré à un document intitulé *Shaar Hashomayim Cemetery*.

On note que les dimensions des monuments sont régies en fonction du nombre d'inhumations autorisées par lot. Par exemple, «For two or three graves, the overall size must not exceed 42” in with, 15” in thickness, and 42“ in overall height. These dimensions include the base.» Selon la Congrégation les dimensions sont prescrites depuis l'ouverture du cimetière d'où son effet d'uniformité. La politique de standardisation selon un objectif d'embellissement serait due à M. Daniel Friedman, membre et président du Comité du Cimetière pendant 30 ans. Elle aurait été mise en place en 1909.⁴⁷

⁴⁷ SHUCHAT, *The gate of heaven : the story of Congregation Shaar Hasmomayim of Montreal*, p. 379.

5. OUTILS DE DIFFUSION

5.1 Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

- *Site web*
Adresse: www.cimetierenddn.org
- *Répertoire des personnalités notoires, célèbres et historiques inhumées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges*
Brochure de 22 pages, 1^{er} juin 2004 réalisée par le Cimetière et disponible à l'accueil du bureau administratif.
- *Borne interactive de recherche*
Disposée à l'entrée du bureau administratif, elle permet de repérer la localisation d'une concession
- *Dialogue*
Une revue semestrielle réalisée, distribuée par le Cimetière et aussi disponible sur son site web.
- *L'histoire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges en images et en mots*
Une publication sur les 150 ans du cimetière de Bisson, Brodeur, Drouin. Beaux livres Henri Rivard Éditeur, 2004, 192p.
- *Les Amis (es) du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges*
C'est un cercle d'intérêt ayant pour objectifs :
 - de faire découvrir à la population les multiples facettes du trésor collectif que représente le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges;
 - de soutenir les efforts visant l'entretien, la valorisation et la gestion responsable du lieu, dans le respect de sa vocation sacrée et de ses caractéristiques environnementales exceptionnelles.⁴⁸
- *Des visites guidées*
Des visites sont organisées par les *Amis (es) du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges* au mois de septembre.

⁴⁸ *Dialogue / Bulletin d'information de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal*, Vol 7. N° 19, avril 2005

5.2 Cimetière Mont-Royal

- *Site web.*
Adresse: : www.mountroyalcem.com
- *Une promenade historique au cœur du cimetière Mont-Royal*
Dépliant réalisé en 1990 par le Cimetière et disponible à l'accueil du bureau administratif.
- *Les arbres du cimetière Mont-Royal*
Dépliant de 1994 réalisé par le Cimetière et disponible à l'accueil du bureau administratif.
- *Observation d'oiseaux au cimetière Mont-Royal*
Dépliant révisé en 1997, réalisé par le Cimetière et disponible à l'accueil du bureau administratif.
- *Une mort très digne l'histoire du cimetière Mont-Royal*
Une publication sur les 150 ans du cimetière. Auteur Brian Young, essai photographique de Geoffrey James, traduit de l'anglais par Marie-Cécile Brasseur, Éditeur McGill-Queen's University Press, 2003, 230 p. La publication est disponible en anglais.
- *Société de bienfaisance bilingue Les Amis du Cimetière Mont-Royal / Friends of the Mount-Royal Cemetery*
Créée en 1998, elle a comme objectifs :
 - organiser des levées de fonds et créer un fond de dotation
 - constituer une bibliothèque concernant les activités du cimetière
 - conserver les documents historiques du cimetière
 - établir les priorités d'intervention en matière d'inventaire et de restauration des monuments
 - financer les interventions de restauration des monuments
 - organiser les activités de mise en valeur du cimetière.⁴⁹
- *Nous nous souvenons d'eux : faire face au deuil*
Dépliant accompagnant le programme *Grandir grâce à un deuil*, un programme de soutien pour les personnes en deuil. On note que ce programme est gratuit (le seul gratuit à Montréal), ouvert à tous et assumé entièrement par le Cimetière Mont-Royal.
- *Visites guidées*

⁴⁹ Information obtenue lors de l'entrevue avec MM Scott et Job du Cimetière Mont-Royal, 17 janvier 2006

5.3 Cimetière Shaerith Israel

La congrégation ne dispose pas d'instrument spécifique de diffusion pour le cimetière.

5.4 Cimetière Shaar Hashomayim

➤ *Shaar Hashomayim Cemetery*

Un document de 4 pages illustrant le plan du cimetière, un historique et les règlements.

6. LIMITES D'INTERVENTION DES EXPLOITANTS ET RESPONSABILITÉS DES CONCESSIONNAIRES

6.1 Cadre juridique de la conservation au cimetière Notre-Dame-des-Neiges

La *Loi concernant le cimetière Notre-Dame-des-Neiges* (2 Ed. VII chap. 92) a été sanctionnée le 26 mars 1902 et est toujours en vigueur.

Parmi les articles de cette Loi mentionnons :

- L'article 1 qui se lit comme suit : «La concession d'un terrain dans le cimetière ne confère pas la propriété du sol, mais seulement le droit de s'en servir comme lieu de sépulture.»
- L'article 6 nous informe que «Le concessionnaire, ni les membres de sa famille, ni ses donataires, légataires ou héritiers ne peuvent, sans le consentement de la Fabrique, concéder leur droit à la jouissance du terrain, en tout ou en partie, ni permettre d'y inhumer une personne étrangère à la famille. Dans le cas de possession par indivis, il faut en outre le consentement de tous les copropriétaires. Les mêmes dispositions s'appliquent, mutatis mutandis, aux charniers privés.»

Ces deux articles ayant rapport à la nature des droits de propriété illustrent la différence d'approche par rapport au cimetière Mont-Royal que nous verrons plus loin.

La dernière version des *Règlements concernant l'administration du Cimetière de Notre-Dame-des-Neiges*, a été adoptée par l'assemblée de fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal le 17 février 2004 et a été approuvée par le Cardinal Archevêque de Montréal le 1^{er} mars 2004.

Trois articles des Règlements méritent d'être mentionnés :

- L'article 3.1 qui précise ce qu'est un contrat de sépulture, se lit comme suit : «La concession est consentie au moyen d'un contrat de sépulture qui comprend l'entretien⁵⁰ du lieu de sépulture et prévoit entre autres, le nom du concessionnaire, le nom des personnes qu'il désigne comme bénéficiaires de la concession, la description du lieu de sépulture, les modalités relatives à l'ouvrage funéraire, le prix et la durée de la concession, dont le terme, qui n'excède pas cent (100) ans, est renouvelable. Ce contrat prévoit également une déclaration du concessionnaire affirmant qu'il a pris connaissance de la

⁵⁰ « Entretien » désigne l'entretien du sol et la coupe du gazon à intervalles raisonnables ainsi que le relèvement des parties enfoncées et le nivellement du sol au besoin. http://www.cimetierenddn.org/fr/le_cimetiere/reglements4.asp

réglementation en vigueur et qu'il se reconnaît lié par ces dispositions.»

- L'article 5.2.8 spécifie que «Le concessionnaire doit entretenir son monument ou autre ouvrage funéraire puisqu'il en est le propriétaire. La direction du Cimetière peut enlever ou faire enlever, aux frais du concessionnaire, sur avis préalable de dix (10) jours adressé au concessionnaire à sa dernière adresse connue, tout ouvrage qu'elle considère dangereux pour la sécurité du public ou non conforme à la réglementation en vigueur. La Fabrique décline toute responsabilité pour tout préjudice matériel résultant de l'enlèvement.»
- L'article 5.1.1 spécifie que le concessionnaire doit obtenir l'autorisation écrite de la direction du Cimetière avant de placer tout ornement ou entourage ou d'entreprendre tout travail à cette fin sur un lieu de sépulture.

Faits saillants d'une conférence donnée par M^e Michel Gosselin intitulée «*Le patrimoine funéraire en détresse? La réalité juridique derrière l'émotivité*», lors du colloque «*Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir*» le 23 octobre 1997. La conférence est publiée dans les Actes du colloque parus en 1998.

Quelques extraits intéressants :

- Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est un cimetière paroissial régi notamment par la *Loi sur les fabriques*, une loi hybride à caractère à la fois civil et ecclésiastique.
- Les fabriques sont des personnes morales de droit public et, selon la hiérarchie ecclésiastique, constituées par décret de l'Évêque comme personnes morales ecclésiastiques mineures ne possédant pas le droit d'aliéner ses propriétés, possédées en main morte (dont le territoire du cimetière, en tout ou en partie) ni le pouvoir de consentir à des démembrements de son droit de propriété (usufruit, servitude, droit d'usage ou d'emphytéose), sans l'autorisation préalable et expresse de l'Évêque.
- Le fonds de terre du cimetière, tant que sa destination n'est pas changée, est un bien hors commerce et comme tel non susceptible d'obligation, qui demeure la propriété de la fabrique.
- Les ouvrages funéraires érigés sur les lots du cimetière sont la propriété des personnes qui, par contrat de sépulture ou d'achat anticipé de sépulture convenu entre elles et les autorités du cimetière, obtiennent un droit de «propriété superficière» pour une durée

limitée, mais renouvelable perpétuellement. L'interdiction formelle du bail perpétuel a été formulée par la Cour d'appel du Québec en 1979. La durée maximale du bail a été fixée à 100 ans par le Code civil du Québec, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1994.

- Les personnes à qui des terrains sont concédés dans le cimetière obtiennent le droit de s'en servir comme lieu de sépulture et assument la responsabilité de la conservation des ouvrages funéraires qui y sont érigés. À l'arrivée du terme de la concession, s'il n'y a pas de renouvellement, la fabrique enlève les ouvrages funéraires et en dispose à son gré.
- Le propriétaire de l'ouvrage funéraire doit assumer la responsabilité civile de sa propriété et l'exploitant du cimetière est en droit d'exiger qu'il assume cette responsabilité. Il peut en principe obtenir du tribunal une ordonnance d'entretien des ouvrages par le client ou, à défaut, l'autorisation de la faire exécuter par un tiers aux frais du client. Il peut aussi obtenir une résolution, une résiliation du contrat ou une réduction de ses propres obligations découlant des clauses de ce contrat.
- La mission propre du cimetière catholique romain est de disposer des restes humains dans le respect du rite catholique romain et non pas d'assumer, aux frais d'une communauté paroissiale, la conservation d'ouvrages commémoratifs érigés au seul bénéfice du concessionnaire de lot, fussent-ils d'un certain intérêt artistique, historique ou culturel.
- L'exploitant de cimetière doit agir au mieux des intérêts de la communauté paroissiale qu'il sert. Les ouvrages funéraires demeurent l'unique responsabilité du concessionnaire du lot, de ses successeurs ou ayants droit.

6.2 Cadre juridique de la conservation au Cimetière Mont-Royal

La Mount Royal Cemetery Company est incorporée en 1847. C'est une compagnie à but non lucratif de charte provinciale. De ce fait, les revenus sont destinés exclusivement pour les activités du cimetière.

La compagnie est un organisme privé et est administrée par un Board of Trustees (21 administrateurs non rémunérés). À sa constitution, les six plus importantes églises protestantes du temps étaient représentées: Church of England, Presbyterian Church, Methodist Church, Congregational Church, Baptist Church et Unitarian Church.

En 1903, obtention d'une charte fédérale distincte pour la Crematorium Limited, entité distincte de la Mount Royal Cemetery Company.

Contrairement aux concessions dites temporaires vendues ailleurs pour une période pouvant atteindre 99 ans, les lots du cimetière Mont-Royal sont vendus au titre de biens immeubles, de sorte qu'une fois payés, on peut transférer librement ou les léguer en héritage. Suivant la tradition de la common law britannique plutôt que le code civil, point n'est besoin d'enregistrer les transferts de lots devant notaire; un acte translatif signé par deux témoins et enregistré dans les livres du cimetière est valide. À la différence de l'immobilier sous presque toutes ses formes, les lots du cimetière Mont-Royal ne peuvent être grevés d'hypothèque ni faire l'objet de quelque autre attribution, ce qui constitue une protection contre des situations vexantes comme la saisie d'un lot par suite d'une faillite. Il arrive que, des années plus tard, la famille ou un bienfaiteur remette en état la tombe d'une personne endettée.

Malgré certaines restrictions qu'imposent les règlements quant à l'apparence des lots, les propriétaires jouissent de droits appréciables pour tout ce qui concerne monuments, enceintes, verdure et entretien de leur propriété. On leur permet de cultiver des arbres, des arbustes et des plantes, bien que les administrateurs conservent un droit de passage sur les lots afin d'y enlever arbres, branches ou racines nuisibles, dangereux ou indésirables. Conformément aux principes libéraux, l'entretien général du lot relève de la responsabilité du propriétaire. Nombre d'entre eux plantent, émondent ou tondent assidûment, et la vente de plantes ornementales cultivées au cimetière est une source importante de revenus.

Les administrateurs interviennent rarement dans la conception d'un monument ou d'une enceinte, mais réservent le droit «d'empêcher l'érection de grands ajouts pouvant détonner de l'effet général ou obstruer un panorama important». Il est permis de ceindre un lot d'une clôture de fer ou d'un muret de pierre; périssable et putrescible, le bois est interdit tant pour les clôtures que pour les monuments. Les enceintes de pierre ne doivent pas excéder dix-huit pouces de hauteur, tandis que les clôtures de fer doivent être légères, propres et symétriques, sans excéder quatre pieds et demi de hauteur.⁵¹

En 1861 on offre une option pour l'entretien perpétuel ce qui signifie que les administrateurs assument la charge des lots, ainsi que la préservation et la réparation des enceintes, tombes et monuments à perpétuité. Plusieurs options sont présentées : 10\$ pour l'entretien de la pelouse, 50¢ pour la fourniture, la plantation, la taille et le remplacement de temps à autres d'arbustes fleuris.

⁵¹ YOUNG, Brian, Une mort très digne l'histoire du cimetière Mont-Royal, p. 86

Pour la préservation et la réparation de monuments, tombes et enceintes si la structure est en granit : 10% du coût si en marbre, calcaire ou grès 15 %.⁵²

En 1883, la direction institue un fonds de dotation pour l'entretien. C'est donc à partir de cette date qu'une partie des revenus de vente des droits d'inhumation est placée dans un fonds de dotation dont les intérêts sont utilisés pour l'entretien perpétuel du cimetière ?

6.3 Cadre juridique de la conservation au cimetière Shaerith Israel

Le cimetière appartient à la synagogue Spanish & Portuguese.

Les droits de sépulture sont concédés à perpétuité selon le modèle du Cimetière Mont-Royal.

Bien que les monuments soient de la propriété des familles, leur entretien est assuré par la Congrégation. L'entretien concerne essentiellement des travaux de stabilisation. Suite aux travaux, la Synagogue fait parvenir la facture à la famille. En l'absence de descendants, la Synagogue assume le coût de ces travaux.

6.4 Cadre juridique de la conservation au Cimetière Shaar Hashomayim

Le cimetière appartient à la congrégation Shaar Hashomayim.

Les droits de sépulture sont concédés à perpétuité selon le modèle du Cimetière Mont-Royal.

À l'article 3 des règlements, il est spécifié que les clôtures, les grilles ou les enclos ne sont pas autorisés.

L'article 6 est très précis en ce qui concerne l'entretien des monuments. Il se lit comme suit : «Should any member or other person responsible for the upkeep of a plot neglect such plot or monument erected on it so as to detract from the general appearance of the Cemetery or cause any damage, the Committee, after due notification given to such person, shall have the right to make such repairs or to do such work as the Committee may deem necessary at the cost and expense of the person responsible.»

En 1918, est créé le Cemetery Perpetual Fund.

⁵² YOUNG, Brian, Une mort très digne l'histoire du cimetière Mont-Royal, p. 99

6.5 Synthèse des aspects juridiques

Selon la littérature consultée, nous décodons une différence quant à la nature de la propriété entre le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et les trois autres. Les concessions des cimetières Mont-Royal, Shaerith Israel et Shaar Hashomayim sont vendues au titre de biens immeubles laissant sous-entendre une forme de perpétuité de propriété tandis qu'à Notre-Dame-des-Neiges, ce sont des droits de propriété superficielle qui sont vendus pour une durée limitée, mais renouvelable perpétuellement.

Une nuance entre un immeuble et une propriété superficielle semble donc justifier la notion de perpétuité pour les cimetières juifs et le cimetière Mont-Royal. Soulignons que cette différence ne semble pas faire l'unanimité auprès des gestionnaires des cimetières. La présente étude ne vise d'aucune façon à formuler des avis juridiques. En conséquence si la Ville juge important d'éclaircir ce concept de perpétuité, une étude spécifique devrait être menée par des juristes ou son contentieux.

7. IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DES PATRIMOINES

7.1 Identification des patrimoines

Patrimoine funéraire

Une définition du patrimoine funéraire a été proposée lors du *Colloque sur l'avenir des cimetières*⁵⁴ : «Le patrimoine funéraire comprend la réalité unifiée et complexe intégrant les sites, les installations visibles et invisibles, les expressions de mentalités et de ritualisation face à la mort, à la perte et au deuil, ainsi que les sources permettant d'éclairer toutes ces notions». Nous retenons de cette définition aux fins de la présente étude, les caractères tangibles qui concernent les qualités physiques des cimetières. Nous traiterons des patrimoines immobiliers, mobiliers, paysagers, naturels et archéologiques. Sont donc écartés de la présente étude les patrimoines intangibles.

Patrimoine immobilier

Les immeubles ou autres constructions que l'on retrouve dans les cimetières constituent un premier type de patrimoine, soit le patrimoine immobilier ou bâti. Il concerne autant les immeubles appartenant aux cimetières (chapelles, crématoriums, etc.) que ceux des concessionnaires (mausolées familiaux).

Patrimoine mobilier

Suit le patrimoine mobilier composé en grande partie d'ouvrages funéraires. Ceux-ci peuvent prendre différents aspects : cippe, stèle, obélisque, plaque, etc. Ils peuvent être ornés de statues, bas-reliefs ou appliques divers et constituer de ce fait un patrimoine artistique. Ils sont aussi le support des épitaphes formant ainsi une certaine forme de patrimoine archivistique.

Le patrimoine mobilier appartient :

- aux cimetières, telles les statues du calvaire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges;
- aux organisations et regroupements communautaires, pour les monuments communautaires, tels les monuments aux pompiers et/ou commémoratifs institutionnels, tel le monument aux victimes de l'incendie du Hebrew Orphanage à Shawbridge. Ces ouvrages sont souvent l'objet de souscriptions populaires;
- aux concessionnaires privés (familles).

⁵⁴ *Déclaration pour une Charte internationale du patrimoine funéraire*, Colloque sur l'avenir des cimetières, à Québec les 26 et 27 octobre 2000 et à Montréal les 2 et 3 novembre 2000.

Patrimoine paysager

Le patrimoine paysager - qui inclut les précédents - est considéré depuis plus récemment et son statut complexe rend sa compréhension et les définitions qui le sous-tendent plus difficile à cerner.

Au chapitre *Enjeux et pistes d'action* de la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal, il est proposé de «définir la notion de patrimoine paysager en considérant les dimensions naturelles et culturelles»⁵⁵. Dans cette même politique, on considère le patrimoine naturel comme étant «les milieux naturels peu ou pas altérés par l'intervention humaine»⁵⁶. En dissociant la dimension naturelle de la dimension culturelle, on établit une relation paradoxale dans la définition du paysage puisque ces deux dimensions y sont intimement liées. On note ainsi que ces définitions inscrites dans des «démarches publiques soulèvent, implicitement ou explicitement, des enjeux d'ordre paysager captifs des points de vue sectoriels à partir desquels ils sont formulés.»⁵⁷ Il faut donc concilier les caractéristiques spécifiques à la définition globale du patrimoine paysager.

Que sont donc le paysage, le patrimoine naturel et le patrimoine paysager ?

Reprenons quelques définitions récemment élaborées par les chercheurs de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. «La notion de paysage n'existe ni partout ni depuis toujours, elle se présente plutôt comme le produit d'une invention historique et culturelle»⁵⁸ Et «le paysage est d'abord et avant tout un *espace vécu* et pas seulement *contemplé par le regard*.»⁵⁹ Ensuite, «la modification des valeurs et des rapports au territoire génère un renouvellement de l'appréciation de certains espaces. À titre d'exemple, les valeurs environnementales teinteraient aujourd'hui les modes de représentation de l'espace à un point tel que les qualités esthétiques d'un lieu seraient conditionnelles à la qualité écologique de celui-ci.»⁶⁰ Ainsi, «le paysage ne relèverait ni d'une réalité physico-spatiale objective ni d'une qualification subjective du regard. Il renverrait à la relation entre les deux.»⁶¹

En conséquence, on peut relever un conflit potentiel impliquant aussi, en partie, que «l'idée du paysage ne peut inclure la notion de pérennité, les temporalités du paysage étant plutôt caractérisées par une succession de regards sans cesse renouvelés.»⁶² De même, un paysage n'est pas statique, conditionné qu'il est par l'évolution de l'une de ses dimensions principales, la nature. Serait-ce donc dire que la notion de patrimoine paysager est relative ? En fait, cela témoigne plutôt de l'obligation de réévaluer et de relativiser entre elles les données paysagères

⁵⁵ *Politique du patrimoine*, Ville de Montréal, 2005, p. 59

⁵⁶ *Ibid*, p. 58

⁵⁷ POUILLAOUEC-GONIDEC, *Paysages en perspective*, p. 329

⁵⁸ *Ibid*, p. 27

⁵⁹ *Ibid*, p. 30

⁶⁰ *Ibid*, p. 29

⁶¹ *Ibid*, p. 34

⁶² *Ibid*, p. 38

qui demeurent signifiantes dans le temps, tout comme nous sommes confrontés à la fragilité des écosystèmes et au remplacement des matériaux vivants dont le temps est compté.

En outre, Parcs Canada considère dans son document *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, que «les paysages sont des espaces extérieurs qui ont reçu une signification culturelle, notamment spirituelle comme un site sacré autochtone, ou qui ont été délibérément modifiés dans le passé pour des raisons esthétiques, culturelles ou fonctionnelles, comme un parc urbain, un cimetière ou un jardin.»⁶³

Pour les cimetières, nous cernons donc, sommairement, les éléments d'une définition du patrimoine paysager, comme suit :

Le paysage est constitué de matériaux inertes (monuments, mausolées, etc.) et vivants (arbres, ruisseau, etc.). Il revêt un intérêt culturel puisque conçu par l'homme, ce dont témoignent les plans d'aménagements. Il revêt aussi un intérêt naturel par la présence d'écoterritoires et d'arbres ou d'ensembles d'arbres remarquables, en fonction de leur essence, ou de leur implantation (construction du paysage).

Les dimensions nature/culture sont inclusives, séparables mais indissociables, et les valeurs patrimoniales qui s'attachent spécifiquement à ces dimensions produiront le patrimoine paysager à protéger. Cependant, ces deux dimensions peuvent aussi se contredire ou se mettre en défaut. Il faut alors proposer des compromis acceptables et, sur la base de critères évolutifs, considérer ce qui a le plus de valeur pour l'ensemble de la communauté.

Par ailleurs, afin de mettre en perspective ces tentatives de définitions et de catégorisations, reprenons des propos de M. Noppen et de M^{me} Morisset tenus dans le cadre de l'étude publique du Plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges :

Il n'existe pas d'universaux ni de « degré zéro » du patrimoine en dehors ou en amont de celui que l'on doit sans cesse rétablir, en fonction d'états de société changeants ; à défaut de circonscrire et d'énoncer un point de départ théorique et un contexte de référence, un copier-coller d'extraits de chartes insensibles au pouls de la situation évacue littéralement le patrimoine de débats qui, dès lors, peuvent adopter toutes les avenues, surtout les plus imprévues. Rappelons-nous toujours qu'en tant que construction intellectuelle, le patrimoine émane des acteurs, non des objets ; l'incompréhension de ce phénomène, entretenue par un certain positivisme, est responsable de la plupart des dites « luttes

⁶³ SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, 2003, (Parcs Canada), Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, section lignes directrices pour les paysages, p.1

*patrimoniales », érigées autour de sauvegardes qui échappent, précisément faute de références actualisées, à leurs propres finalités.*⁶⁴

Patrimoine naturel

Comme on l'a vu et dans le contexte spécifique des cimetières du mont Royal, le concept de patrimoine naturel est, d'une part, englobé dans une certaine mesure au patrimoine paysager. D'autre part, si nous nous référons à la définition proposée dans la Politique du patrimoine «les milieux naturels peu ou pas altérés par l'intervention humaine», nous considérons alors les écosystèmes d'intérêt auxquels il faudrait ajouter les arbres remarquables. Les seuls territoires qui pourraient ainsi être ciblés sont les trois secteurs boisés du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, bien qu'ils aient été aménagés à divers degrés, à un moment ou à un autre.

En conséquence, pour la suite de l'étude, nous englobons le patrimoine naturel au patrimoine paysager, précisant à nouveau que les enjeux propres à leur préservation doivent se concilier.

Patrimoine archéologique

Enfin, s'ajoute le patrimoine archéologique. En effet, l'occupation première par les Amérindiens des territoires actuellement dévolus aux cimetières fait en sorte qu'un intérêt archéologique existe et ceci malgré les nombreuses opérations souterraines inhérentes à un cimetière qui ont pu avoir lieu.

⁶⁴ NOPPEN, Luc, Lucie K. MORISSET, Mémoire présenté lors des audiences de l'Office de consultation publique de Montréal relatives au Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le 2 décembre 2003. p. 6

7.2 État des lieux pour le patrimoine immobilier

7.2.1 Les constructions appartenant aux cimetières

Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Sur le territoire du cimetière *Notre-Dame-des-Neiges* se trouvent de nombreuses constructions d'intérêt architectural et patrimonial. Elles ont au fil des ans pour la plupart été transformées, recyclées, agrandies et dans le cas des bâtiments, leurs intérieurs ont été considérablement modifiés. Elles sont de façon générale en bon état.

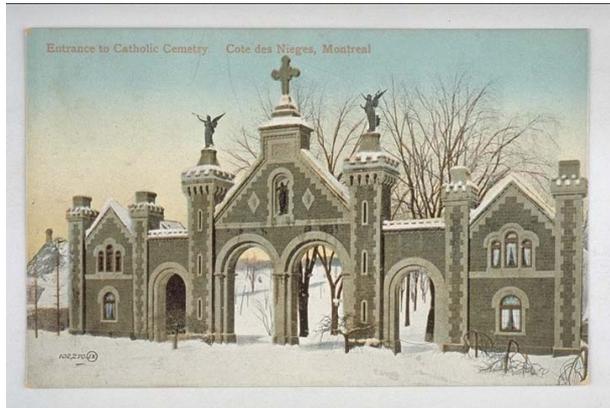
Le *Plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges* qualifie toutes les composantes de son parc immobilier et identifie une série de mesures de conservation, de réparation, de restauration et de mise en valeur. Par exemple, pour le bâtiment antérieur à la création du cimetière, la maison Jarry-dit-Henrichon, monument historique classé, une mise en valeur est prévue en aménageant un petit centre d'interprétation de l'histoire du cimetière et un poste d'accueil et d'information. La porte monumentale sera davantage documentée pour connaître la date de construction des maisonnettes de plan courbe qui la flanquent. Elles seront par la suite recyclées pour des fins d'accueil.

La chapelle de la Résurrection et le pavillon administratif sont mis en valeur suite à des travaux de curetage et en réaménageant les abords. L'intérêt du crématorium et des chapelles d'accueil de Roland Dumais de 1975 est reconnu et une approche d'intervention respectueuse est préconisée. Quant aux mausolées communautaires, ils n'ont pas été objets de recherche particulière. Malgré le fait que les qualités architecturales sont moindres pour les mausolées érigés dans le secteur nord-est du plateau, ils revêtent une certaine valeur puisque ce sont les premiers mausolées à être construits au Québec. Les auteurs du Plan mentionnent donc : «Il convient certainement d'être prudents à leur égard, d'autant qu'ils ont pratiquement atteint un âge qui commande de les rénover.»⁶⁵

Quant à l'ancienne maison du palefrenier - aujourd'hui la maison du Service des ressources humaines - construite à l'époque où les voitures étaient hippomobiles, elle a perdu beaucoup de ses caractéristiques d'origine depuis sa récente rénovation. Son implantation en recul de l'avenue Decelles, tributaire aux écuries aujourd'hui démolies, s'avère étonnante. Bien que son architecture s'apparente aux constructions de l'ancienne Ville de Côte-des-Neiges qui sont pratiquement toutes disparues, le Plan mentionne : «dans cette perspective, sa conservation ne semble pas essentielle.»⁶⁶ Les autres bâtiments de nature strictement utilitaire ne présentent pas d'intérêt.

⁶⁵ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement volume II*, p. 75

⁶⁶ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement volume I*, p. 114



10. Porte monumentale dans son état original.
Source : Bibliothèque nationale du Québec, Collection des cartes postales CP 2915.



11. Pavillon administratif vers 1960.
Source : Archives du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.



12. Chapelles d'accueil au crématorium .



13. Mausolée Saint-Pierre et Saint-Paul.



14. Ancienne maison du palfrenier.

Cimetière Mont-Royal

Tout comme pour le cimetière *Notre-Dame-des-Neiges*, il y a de nombreuses constructions d'intérêt architectural et patrimonial. Au fil des ans, la plupart ont aussi été transformées, recyclées, agrandies et dans les cas des bâtiments leurs intérieurs considérablement modifiés. La maison de garde, le bureau (ancienne maison du régisseur), le complexe du crématorium et la porte d'entrée principale sont des exemples de construction d'intérêt patrimonial. Ils sont bien entretenus et ne présentent pas de problèmes particuliers. La résidence en bois des travailleurs nécessiterait une intervention majeure de restauration. En effet au fil des ans, elle a été préalablement modifiée avec plus ou moins de succès. Son intérêt patrimonial devrait être établi. Quant aux charniers (1855 et 1889), d'intérêt historique, ils pourraient faire l'objet d'une étude de recyclage dans une optique de mise en valeur comme il est d'ailleurs proposé dans le Plan directeur du cimetière.



15. La maison de garde.



16. La porte d'entrée.



17. Crématorium.



18. Résidence des travailleurs.

Cimetière Shaerith Israel

Les constructions appartenant au cimetière Shaerith Israel se limitent au portail et à la clôture d'enceinte. Elles sont bien intégrées au contexte et sont en bon état.



19. Portail au cimetière Shaerith Israel.

Cimetière Shaar Hashomayim

En ce qui concerne le cimetière Shaar Hashomayim, il est lui aussi doté d'un portail et d'une clôture d'enceinte de facture similaire au cimetière Shaerith Israel. De plus, il dispose d'un bâtiment d'accueil contemporain. Ces constructions sont bien intégrées au contexte et sont en bon état.



20. Bâtiment d'accueil du cimetière Shaar Hashomayim.

En résumé pour le patrimoine immobilier des cimetières

Les constructions appartenant aux cimetières et dont la valeur patrimoniale est évidente en raison de leur ancienneté sont toujours en usage et font l'objet d'entretien continu. De plus, les interventions à l'enveloppe de ces immeubles sont assujetties aux règlements municipaux relatifs à la conservation des caractéristiques patrimoniales et à la Loi sur les biens culturels.

Bien que le *Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges* prévoit pour toutes les constructions de les entretenir, réparer ou restaurer⁶⁷, il serait tout de même souhaitable que les autorités du cimetière disposent d'une étude patrimoniale pour chacune des composantes de leur parc immobilier afin d'en établir le réel intérêt patrimonial et les approches à privilégier au moment des interventions. Il en est de même pour le cimetière Mont-Royal.

7.2.2 Les constructions n'appartenant pas aux cimetières

Les concessionnaires n'ont pas d'immeubles dans les deux cimetières juifs.

Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Sur le territoire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, il y a le Centre funéraire Côte-des-Neiges (1996) qui est détenu par l'entreprise *Service Corporation International (S.C.I.)* sous la forme d'emphytéose. On compte aussi 71 charniers ou caveaux familiaux appartenant à des concessionnaires. L'inventaire, comme on l'a vu, est réalisé pour les 58 caveaux construits avant 1945. Une évaluation sommaire de leur état a aussi été réalisée en 1999. Six d'entre eux, les plus mal en point, ont fait l'objet d'une expertise pour identifier les travaux essentiels à leur maintien. Certains ont été restaurés avec l'aide du Cimetière. Il est mentionné dans le *Plan directeur d'aménagement* «Ces petits bâtiments qui composent en quelques endroits un paysage différencié du plus haut intérêt doivent absolument être conservés, réparés ou restaurés.»⁶⁸

⁶⁷ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement volume II*, p. 75

⁶⁸ Ibid, p. 75



21. Une série de charniers section T cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

L'important charnier de la Famille A. Prevost (1874) présente un cas d'espèce qui constitue une première. En très mauvais état, la famille ne disposant pas des sommes suffisantes pour entreprendre les travaux de restauration, une solution novatrice a été élaborée et mise en œuvre. Il s'agit d'une vente pour un montant nominal à la faveur du Cimetière des droits et titres de l'immeuble. En contrepartie, le Cimetière respecte le droit exclusif de l'inhumation dans le charnier des membres de la famille et défraie les coûts d'acquisition et d'installation d'une voûte souterraine dans le terrain, afin d'y recevoir des urnes funéraires toujours à l'usage exclusif de l'ancien concessionnaire. Le Cimetière peut ainsi réaliser les travaux de restauration.



22. Charnier Prévost.

Cimetière Mont-Royal

Au cimetière Mont-Royal, il y a 15 mausolées familiaux dont douze ont été construits avant 1883. Un inventaire aurait été réalisé par une entreprise en restauration comme on l'a vu au point 3.2. Nous n'avons pas eu l'occasion de le consulter. La majorité des caveaux sont aujourd'hui scellés.



23. Charnier scellé cimetière Mont-Royal.

En résumé pour le patrimoine immobilier des concessionnaires

Comme nous l'avons vu, outre le Centre funéraire Côte-des-Neiges récemment construit, toutes les constructions n'appartenant pas aux cimetières se résument à des mausolées familiaux. La connaissance sur les 58 caveaux du cimetière Notre-Dame-des-Neiges érigés avant 1945 est suffisante dans le contexte où l'intérêt de conserver, réparer ou restaurer a été convenu dans le *Plan directeur d'aménagement*. Il serait tout de même souhaitable de documenter les 13 autres charniers construits après 1945 afin d'en connaître l'intérêt architectural et l'état de conservation dans une perspective d'entretien préventif.

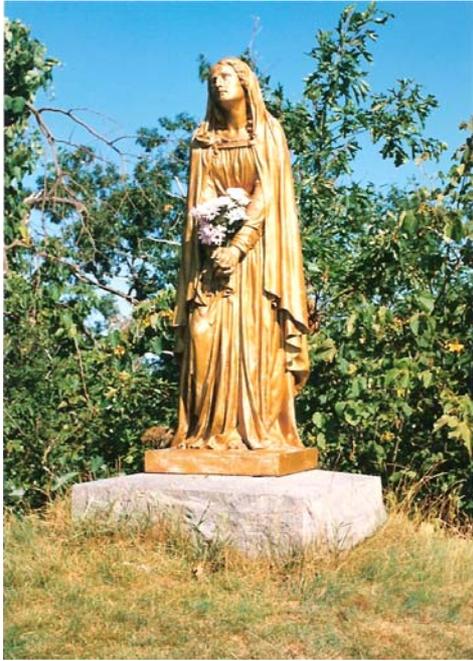
Selon les informations obtenues, l'inventaire serait réalisé pour les 15 charniers du cimetière Mont-Royal.

Pour les mausolées déjà inventoriés, il suffit donc de maintenir à jour la connaissance relative à l'état physique tout particulièrement dans la perspective de l'ouverture d'un programme public d'aide financière pour l'entretien et la restauration destiné aux concessionnaires.

7.3 État des lieux pour le patrimoine mobilier

7.3.1 Le patrimoine mobilier appartenant aux cimetières ou aux organismes

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges possède un bon nombre de monuments qu'il a érigés ou qu'il a reçus en don comme on l'a vu à la section 2.1. Tous ne sont pas de valeur patrimoniale.



24. Statue sur le calvaire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.



25. Monument aux Patriotes.

À ce corpus, on peut ajouter les monuments commémoratifs qui appartiennent à des organismes comme le monument des Pompiers catholiques ou la sainte Jeanne-d'Arc de l'Union française de Montréal.

Il en est de même, mais dans une moindre mesure en raison des rites, pour le cimetière Mont-Royal. On pense aux canons britanniques de 1875 mais également aux monuments communautaires de la section Mountain View ou à d'autres plus anciens dans le secteur des œuvres de bienfaisance.



26. Monument communautaire dans le secteur Mountain View.



27. Monument aux pompiers protestants (communautaire).
Source : ROY, *Les monuments commémoratifs de la Province du Québec*, vol. 1 p. 193.

Le cimetière Shaerith Israel ne semble pas posséder de monument autre que celui érigé en 1977, à la mémoire des pionniers des communautés juives de Trois-Rivières et de Montréal.

Par contre au cimetière Shaar Hashomayim, on décompte au moins trois monuments commémoratifs de nature communautaire.

En résumé pour le patrimoine mobilier des cimetières et des organismes communautaires ou des institutions

Nous n'avons pas recensé d'inventaire exhaustif et spécifique pour le patrimoine mobilier appartenant aux cimetières ou aux organismes. La connaissance demeure lacunaire et ne permet donc pas de le qualifier tant dans son ampleur que dans son intérêt. Cet inventaire, dont la réalisation nous apparaît relativement aisée en raison de son corpus restreint, devient essentiel dans la perspective de l'ouverture d'un programme public d'aide financière pour l'entretien et la restauration des items d'intérêt patrimonial.

7.3.2 Le patrimoine mobilier appartenant aux concessionnaires

Pertinence des inventaires exhaustifs des ouvrages funéraires

Nous avons pu constater au chapitre 3, qu'aucun des cimetières ne disposait d'un inventaire complet des ouvrages funéraires. Ces longs inventaires exhaustifs permettraient de «bien apprécier et comparer tous les éléments qui composent l'ensemble, identifier ceux qui méritent une attention particulière, comprendre les problèmes qu'ils posent (déshérence, instabilité, redressement, réintégration, réparations, épuisement des surfaces disponibles pour les épitaphes, par exemple) et reconnaître les priorités ou moyens d'intervention.»⁶⁹ La réalisation de ces instruments considérés idéaux de par leur exhaustivité est souvent fastidieuse et coûteuse. La finalité doit être convenue dès le départ. Visent-ils la catégorisation liée à des soutiens financiers pour la conservation, ou la catégorisation liée au possible remplacement de certains ouvrages au fil du temps ? Nous devons garder en mémoire la récente expérience de hiérarchisation des lieux de culte du Québec.

Intérêt inégal des ouvrages funéraires

Il faut reconnaître que la valeur artistique des ouvrages est très variable. Les monuments les plus simples peuvent être des plaques au sol ou de petites stèles plates ne portant qu'une épitaphe gravée tandis que les plus imposants peuvent constituer de véritables édicules de plusieurs mètres de hauteur et ornements de motifs architecturaux ou sculptés intégrant des œuvres d'art et mis en évidence par des bornes, clôtures ou murets périphériques. Ils peuvent se déployer dans un éventail typologique très large : croix, pierres tombales horizontales mais dégagées du sol, cairns, colonnes, obélisques, cippes, cénotaphes avec ou sans statues.

Toutefois, de plus en plus dans le temps, on retrouve des monuments produits en série à partir de modèles préétablis par des fournisseurs, de moins en moins nombreux.

⁶⁹ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement volume II*, p. 76



28. Monument d'Alfred Laliberté dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.



29. Simple croix dans le cimetière Mont-Royal.



30. Un muret de pierre dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.



31. Une clôture de fonte dans le cimetière Mont-Royal.



32. Un monument ornementé dans le cimetière Mont-Royal.



33. Un monument avec statues dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Quant aux épitaphes, elles sont parfois d'un grand intérêt. Elles peuvent en effet nous renseigner sur la généalogie des familles, les lieux et dates de naissance et de décès, l'occupation des défunts, leurs titres honorifiques, etc.



34. Une épitaphe pour le grand chef Thoronhiongo au cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Intérêt comparé des ouvrages funéraires

De manière heuristique et sans avoir consulté l'ensemble des inventaires partiels disponibles pour différentes raisons, nous pouvons affirmer que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est celui qui comporte le plus d'ouvrages d'intérêt artistique. Les monuments du cimetière Mont-Royal sont plus sobres et comportent moins de figures. Par exemple, exception faite des plaques pour épitaphe, on n'y a recensé qu'une œuvre d'art en bronze: l'épée intégrée au monument de Sir Arthur Willam Currie.⁷⁰

Les monuments dans les cimetières juifs sont pour leur part, soit standardisés (Shaar Hashomayim) ou relativement sobres (Shearith Israel).

Les croyances de chacune des communautés ont une incidence directe sur les représentations de l'art funéraire.

⁷⁰ Information obtenue lors de l'entrevue avec MM Scott et Job du Cimetière Mont-Royal, 17 janvier 2006



35. Petites pierres symboliques déposées sur un monument du cimetière Sherarith Israel

Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Comme on l'a vu au chapitre 3.1, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a fait l'objet de quelques inventaires des monuments dont certains sommaires. Le plus récent est celui amorcé en 1998 par feu le professeur Bisson. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé la méthodologie. À partir des 450 photos consultées, nous avons pu identifier les îlots qui ont fait l'objet de l'inventaire terrain par la numérotation inscrite à l'endos des photos. Ils sont indiqués en vert sur la carte qui suit. Une fiche d'inventaire existe pour 69 ouvrages.



36. Carte des îlots ayant fait l'objet de l'inventaire terrain

En se référant à la carte qui suit, on peut constater que les secteurs les plus anciens du cimetière sont couverts, c'est-à-dire de l'ouverture à l'année 1925. L'essentiel des ouvrages funéraires d'intérêt patrimonial lié à l'ancienneté est donc théoriquement documenté. En corollaire, les monuments d'intérêt patrimonial liés plus particulièrement à la valeur artistique et situés en dehors des secteurs couverts ne sont pas inventoriés.



37. Carte de l'état des lieux en 1925.
Source : Plan directeur d'aménagement Volume I p. 93

Rappelons qu'à titre d'instrument de repérage, les registres du Cimetière informent de la date d'installation d'un ouvrage funéraire sur les concessions seulement à partir de 1938, ce qui représente approximativement 40 000 ouvrages funéraires sur les 55 000 estimés. Depuis l'an dernier, des photographies des nouveaux ouvrages et des monuments faisant l'objet d'une intervention de la part du concessionnaire, la gravure d'une nouvelle inscription par exemple, sont consignées dans le dossier informatique de la concession.

Cimetière Mont-Royal

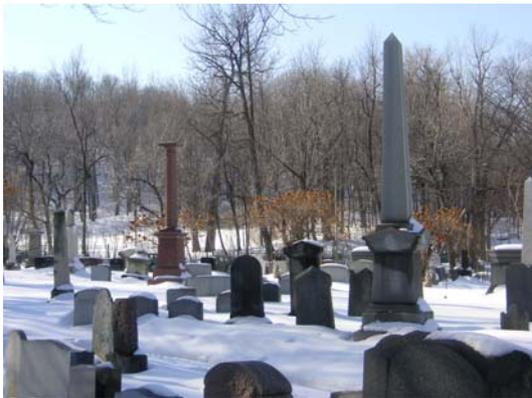
Comme on l'a vu au chapitre 3.2, un inventaire aurait été complété à l'été 2004 pour les sections les plus anciennes. Nous n'avons pu avoir accès à cet inventaire. Mené par le professeur Marsan de l'Université de Montréal, il est

probablement d'intérêt. Nous ignorons si l'inventaire a donné lieu à une analyse et à un plan d'intervention.

Cimetière Shearith Israel

Il n'y pas d'inventaire pour les ouvrages funéraires. Sur place, nous pouvons distinguer deux grandes catégories de monuments. Les plus récents sont en granit et ne comportent que des épitaphes et des symboles. Ils sont donc le support de manifestations davantage artisanes qu'artistiques.

L'autre catégorie est constituée de monuments aux formes géométriques plus élaborées. Certains sont en marbre ou en pierre calcaire et leurs épitaphes sont souvent illisibles en raison de l'érosion. De plus, il est probable que des monuments proviennent des cimetières juifs désaffectés du centre-ville. Leur intérêt est donc de nature historique.



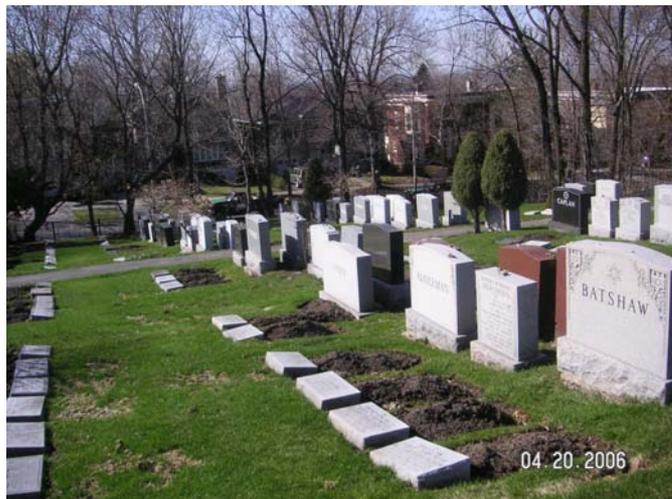
38. Vue d'ensemble du secteur ancien du Cimetière Shearith Israel

Cimetière Shaar Hashomayim

Plus récent que son voisin et s'adressant à une communauté de l'Europe de l'Est arrivée plus tard à Montréal, il ne semble pas y avoir de sépultures issues de translations occasionnées par la fermeture d'anciens cimetières. En l'absence d'inventaire, une visite du cimetière nous laisse comme impression que les monuments sont tous en granit et de dimensions standardisées comme le prescrit le règlement adopté autour de 1900. Les épitaphes sont ici aussi d'intérêt historique et l'effet d'ensemble créé par les alignements de monuments n'est pas sans intérêt. On note aussi la présence à la fois de pierres tombales verticales et de plaques au pied des concessions sur lesquelles sont gravées les épitaphes.



39. Alignement de monuments au cimetière Shaar Hashomayim



40. Présence de plaques et de pierres tombales sur une même concession au cimetière Shaar Hashomayim

En résumé pour le patrimoine mobilier des concessionnaires

En l'absence d'inventaire complet, nous ne pouvons qualifier de façon absolue ce patrimoine mobilier appartenant aux concessionnaires. Toutefois, à l'examen des inventaires partiels disponibles et suite à des visites de terrain, il est évident de constater que :

- quantité d'ouvrages dans les 4 cimetières, revêtent une valeur d'ancienneté ou une valeur historique;
- de nombreux ouvrages du cimetière Notre-Dame-des-Neiges présentent un intérêt patrimonial souvent lié à la valeur artistique ;
- de nombreux ouvrages du cimetière Mont-Royal présentent un intérêt patrimonial parfois lié à la valeur artistique.

Des inventaires exhaustifs des ouvrages funéraires réalisés selon une méthodologie commune pour les quatre cimetières constitueraient le modèle idéal pour l'établissement de l'intérêt absolu de chaque ouvrage de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Notre société, devenue compulsive en matière d'emmagasinage d'informations depuis que l'informatique facilite ces opérations fastidieuses, doit toutefois s'interroger sur la réelle pertinence de l'exhaustivité pour obtenir, par exemple, une appréciation sur des ouvrages dont la forme est sans intérêt pour la majorité ou dont le contenu, les épitaphes, se retrouve sur d'autres supports. Pour ce dernier aspect, il suffirait d'examiner les répertoires ou les registres déjà disponibles afin d'identifier les acquis et les éventuelles lacunes d'information.

Et surtout, il ne faudrait pas que ces opérations systématiques deviennent par le temps et les sommes qu'elles nécessitent, prétexte à l'inaction pour les cas de sauvegarde d'éléments dont l'intérêt est évident.

En conséquence, nous proposons que des priorités soient établies dans la réalisation des inventaires. Par exemple, l'inventaire exhaustif pourrait se limiter dans un premier temps aux secteurs développés avant les années 1950. Selon les registres des cimetières, l'ouverture des sections pourrait servir de référence. Nous sommes d'avis que de façon générale, l'intérêt historique et artistique des ouvrages funéraires installés après 1950 est moindre en raison de la demande de lots de dimensions restreintes et de la tendance à standardiser les monuments. Les exceptions seraient probablement faciles à identifier.

7.4 État des lieux pour le patrimoine paysager et naturel

Au nombre des caractéristiques qui permettent de qualifier un patrimoine paysager sont tout particulièrement à considérer les typologies d'aménagement. Parmi celles-ci, toutes ne demandent pas la même attention. Par exemple, le type paroissial utilisé pour les cimetières juifs étant moins exceptionnel, ne justifiera pas autant d'étude de caractérisation pour mener à un plan d'actions.

Pour les deux cimetières de type rural, nous tenterons de mettre en relief ce qui a participé à la construction des paysages à protéger:

- en rappelant leurs différences intrinsèques susceptibles de commander des approches distinctes ;
- en démontrant l'évolution de ces approches paysagères qui ont eu cours pendant les 150 années d'exploitation.

Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Qu'en est-il de la typologie d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges ? Les consultations publiques sur le plan directeur du cimetière nous informent de ce qui suit :

Plusieurs spécialistes ont affirmé que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges n'est pas un cimetière-jardin notamment des professeurs de l'École d'architecture [de l'Université de Montréal], qui considèrent que ce cimetière est avant tout un lieu urbain où s'imbriquent des formes parfois contrastées et où cohabitent le naturel et le construit. Un architecte a aussi souligné que le cimetière s'est développé par l'ouverture graduelle de nouvelles sections, sans la planification d'ensemble caractéristique d'un cimetière-jardin.

Selon le titulaire de la Chaire de recherche en patrimoine urbain, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges ne présente pas les caractéristiques de parc associées aux cimetières ruraux, qui sont généralement l'œuvre d'un jardinier et où les monuments funéraires constituent des ornements paysagers. Il a toutefois rejeté l'épithète hybride pour qualifier un paysage qui ne serait pas totalement ou suffisamment authentique et est d'avis que ce cimetière est plutôt typiquement montréalais.

Le représentant d'Héritage Montréal a déposé un rapport de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada qui décrit les cimetières de la montagne comme d'excellents exemples de grands cimetières ruraux. Le cimetière Mont-Royal présente des caractéristiques paysagères de type pittoresque tandis que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est plutôt de type monumental, avec une trame orthogonale et des sentiers sinueux, des îlots irréguliers et un cadre pastoral présentant une

*grande variété de monuments. Selon lui, cette proposition de classification est la seule valable car elle est issue d'une analyse scientifique indépendante réalisée par une instance compétente en matière de patrimoine.*⁷¹

On constatera toutefois que le concept «hybride» original d'Henri-Maurice Perrault ne s'est pas généralisé à l'ensemble du cimetière tout simplement parce que son mandat n'a pas été prolongé pour les deux grandes terres voisines au sud-est acquises en 1907 et 1908. Aucun professionnel de l'aménagement n'a été retenu pour ces nouveaux territoires. «La pratique du lotissement a donc été établie «à la petite semaine», par des employés réguliers du cimetière certes bien intentionnés, mais dépourvus de la vue d'ensemble de Perrault»⁷² Pour ces nouvelles sections, «il en a donc résulté un aménagement pragmatique plus proche de la tradition des cimetières paroissiaux.»⁷³

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges n'est donc pas un cimetière-jardin au même titre que le cimetière Mont-Royal. Il est davantage la fusion de l'approche naturaliste typiquement anglaise, de l'approche monumentale associée à la France et de l'approche paroissiale plus pragmatique qui est intervenue dans le temps. Ces trois approches en font un exemple unique de la synthèse culturelle montréalaise où le mélange des deux cultures dominantes du XIX^e siècle s'allie au pragmatisme qui avait cours au XX^e siècle d'une population quelque peu insouciant quant à la persistance des concepts et à la qualité de son cadre de vie en général.

La qualification patrimoniale de ce paysage culturel est ressortie au cours de l'exercice très poussé de conception du *Plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges*. En effet, le territoire a été découpé en 24 unités de paysage qui tiennent compte de :

- la topographie ;
- le cadre végétal ;
- la forme des îlots ;
- la dimension des îlots ;
- la structure des îlots, définie par le lotissement et l'implantation des monuments ;
- la densité des îlots (nombre et espacement des monuments) ;
- la typologie des monuments ;
- l'âge et le style dominant des monuments.⁷⁴

Un degré d'intérêt patrimonial a été par la suite attribué afin de distinguer :

- les parties du cimetière qui, pour une raison ou pour une autre, sont plus significatives ou plus intéressantes au plan patrimonial et dans

⁷¹ RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE sur le plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges de l'Office de consultation publique de Montréal, le 10 mars 2004, p. 23

⁷² BISSON et al, *L'histoire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges en images et en mots*, p. 94

⁷³ *Ibid*, p. 44

⁷⁴ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement volume I*, p. 122

- lesquelles il convient d'avoir le plus haut degré de prudence face à toutes interventions nouvelles;
- les parties du cimetière qui au contraire, demeurent encore inachevées, mal définies, mal aménagées ou qui manquent de caractère et qui conséquemment ont une moindre valeur patrimoniale et demandent qu'on y pose des gestes structurants, correcteurs ou qualificateurs.⁷⁵

Les dimensions considérées pour établir ces degrés d'intérêt patrimonial sont :

1. les qualités naturelles intrinsèques du site (articulation topographique, substrat rocheux et caractéristiques hydrographiques, abondance et variété de la végétation, perspectives sur ou depuis son environnement);
2. les qualités de l'aménagement paysager effectué sur le site depuis les débuts de son occupation (ou qualités naturelles ajoutées, telles que les alignements d'arbres en périphérie des îlots d'inhumation, l'ordonnance des parcours de découverte réguliers ou capricieux);
3. le potentiel d'évocation de l'histoire du site que présentent ses diverses parties;
4. le degré de raffinement dans le lotissement des îlots d'inhumation (inclusion des sentiers intérieurs piétonniers, orientation des lots respectueuse des angles de découverte déterminés par les voies d'accès, internes et périphériques);
5. l'ancienneté relative des aménagements, des édifices et des monuments;
6. la rareté et la représentativité relatives des diverses formes d'expression véhiculées par les ouvrages funéraires, en regard des époques qui les ont produites comme de l'état actuel des lieux;
7. la qualité moyenne des ouvrages funéraires dans les diverses zones (en fonction de l'originalité de la conception, du soin apporté à l'exécution et du degré de conservation);
8. le degré de conservation de la dominante naturelle (ou d'intégration des éléments construits).⁷⁶

Les unités de paysage ont par la suite été catégorisées, ce qui permet de moduler les approches d'intervention:

- Très élevé (intérêt naturel / culturel);
- Très élevé (intérêt naturel);
- Élevé (intérêt naturel);
- Moyen (intérêt naturel / culturel);
- Faible (intérêt naturel / culturel);
- Très faible (absence de développement);
- Sans intérêt (zone de service);
- Segment périphérique déprécié.⁷⁷

⁷⁵ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement volume II*, p. 38

⁷⁶ Ibid, p. 39

Parmi ces unités de paysage, le secteur désigné par «la prairie» est celui qui présente un intérêt naturel très élevé. On note ici, que malgré la qualité attribuée à l'intérêt, nous ne sommes aucunement en présence d'un écosystème ou d'un patrimoine naturel au sens municipal. Trois autres unités sont qualifiées d'intérêt naturel élevé soit le «boisé» de l'Est, le «boisé» central et le Bois Saint-Jean-Baptiste. Comme on le sait, la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* identifie les sommets et les flancs du mont Royal à titre d'écoterritoire. Sur le territoire des cimetières, le Bois Saint-Jean-Baptiste est la partie la plus contributive au concept de par ses dimensions. Il a d'ailleurs été reconnu en ce sens et a fait l'objet d'une entente dans le cadre de l'*Accord de développement entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal* intervenu récemment.

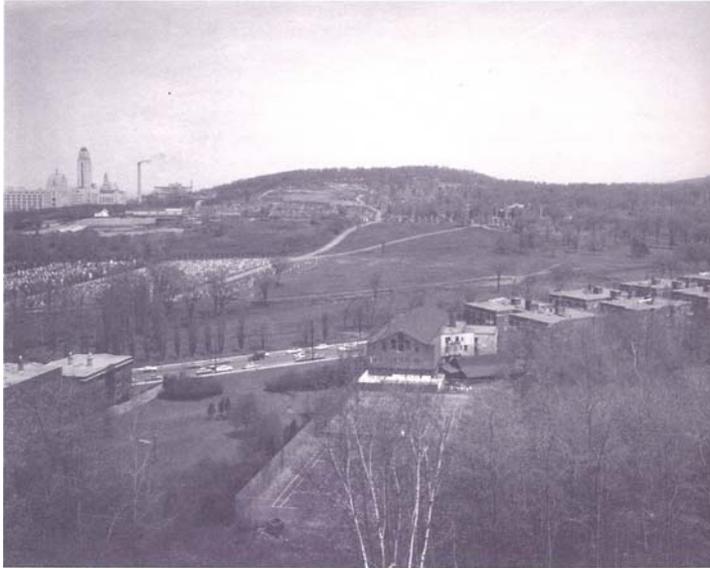


41. Entrée du Bois Saint-Jean-Baptiste.

En ce qui concerne plus spécifiquement le parc arboricole du cimetière, retenons qu'un inventaire a été réalisé et que des programmes d'entretien continu et de boisement sont en vigueur.

Il faut noter les effets de la maturation et de l'augmentation du parc arboricole issus des campagnes de reboisement depuis les 50 dernières années. La photo qui suit en témoigne, ce qui démontre encore une fois l'aspect non immuable du patrimoine paysager.

⁷⁷ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement volume II*, p. 42



42. Panorama de la plaine, du plateau et du sommet, vers 1950. Studio Jac-Guy Enr'g.
Source : Archives du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Enfin, des correspondances de la part du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges auraient aussi été faites afin que certains spécimens d'arbres rares, matures et centenaires soient intégrés au *Répertoire des arbres remarquables du Québec*.

Nous pouvons donc affirmer que la qualification du patrimoine paysager et naturel du cimetière Notre-Dame-des-Neiges est établie.

Cimetière Mont-Royal

Le cimetière Mont-Royal est catégorisé de type rural ou de cimetière-jardin. Ce mode d'aménagement inventé en 1831 à *Mount Auburn* (Cambridge, Massachusset), se présente «sous la forme d'un paysage romantique savamment composé pour donner l'illusion d'une disposition naturelle, accidentée et capricieuse, avec une végétation diversifiée, implantée de façon régulière. La fosse commune s'y trouve marginalisée alors que les sépultures individuelles se démarquent les unes des autres par les dimensions du lot, le cadre paysager, l'envergure et la forme du monument.»⁷⁸ Le décor doit être pittoresque et rustique. L'aménagement des premières cinquante années du cimetière pourrait donc se décrire comme suit : «Les sections, les édifices, le portail, la fontaine et les jardins d'entrée représentent des zones entretenues aux petits soins dans le contexte plus vaste et contrastant d'une forêt à la topographie rocheuse et aux pentes abruptes.»⁷⁹

⁷⁸ BISSON et al, *L'histoire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges en images et en mots*, p. 44

⁷⁹ YOUNG, Brian, *Une mort très digne l'histoire du cimetière Mont-Royal*, p. 109

Vient par la suite le «plan-pelouse»⁸⁰, une autre notion américaine implantée par l'un des régisseurs les plus marquants Ormiston Roy qui sera au service continu du cimetière de 1890 à 1958. Il «s'attaque à la nature sauvage et à la pierre massive qui caractérisent le cimetière rural.»⁸¹ Désormais l'objectif d'aménagement est la création de décor analogue à ceux des parcs gazonnés, plantés de quelques arbustes bien taillés et agrémentés de massifs fleuris. Une nature contenue et maîtrisée où les monuments ostentatoires, les enceintes ornementées massives, les tumulus sont considérés comme des obstacles à l'entretien de la pelouse et des perspectives en terrasses. Roy ira jusqu'à proposer de remplacer le gravier des sentiers par de la pelouse.

Une troisième approche sera adoptée suite à deux controverses majeures. La première concerne directement l'utilisation du territoire de la montagne et l'éveil citoyen aux valeurs écologiques et environnementales. En effet, l'implication du cimetière dans un projet immobilier de l'avenue Mont-Royal d'une valeur de «100 millions de dollars dans la construction de 4 675 logements répartis en 26 édifices, dont le plus haut n'excèdera pas 16 étages»⁸², suscitera l'opposition de la Ville de Montréal et des groupes d'intérêt divers. Suite à des interventions du gouvernement du Québec, des transactions immobilières ont cours et le parc du Mont-Royal s'agrandit.

La deuxième controverse a aussi trait au «rôle du cimetière dans la définition de l'utilisation de la montagne, la transformation de sa nature et de sa géographie, ainsi que la réglementation de l'accès public.»⁸³ Un projet ambitieux d'aménagement du sommet du mont Murray est mis en œuvre en 1979 impliquant son déboisement, l'aménagement de terrasses pour les sépultures et l'amélioration de l'ancien chemin de halage avec du remblai provenant des chantiers de la ville. La réputation du cimetière est ternie. C'est au début des années 1990 qu'un changement d'orientation s'opère et induit une troisième approche d'aménagement soit l'approche holistique instaurée par Malaka Ackaoui de Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc.

Cette approche globalisante s'incarne dans l'aménagement du secteur du mont Murray aussi appelé mont Outremont et Mountain View et du secteur nord. On décrit l'approche en ces termes : «adoptant l'approche holistique, l'architecte examine les possibilités qu'offrent les lieux quant aux paysages, à la circulation et au développement. Elle tourne le dos aux régimes antérieurs qui ont favorisé l'un l'inhumation et l'autre la pelouse, et valorise plutôt la croissance naturelle qui pourra unifier le site en liant le visuel à l'écologique.»⁸⁴ L'accès public est donc maximisé et la préservation des arbres et arbustes indigènes favorisée.

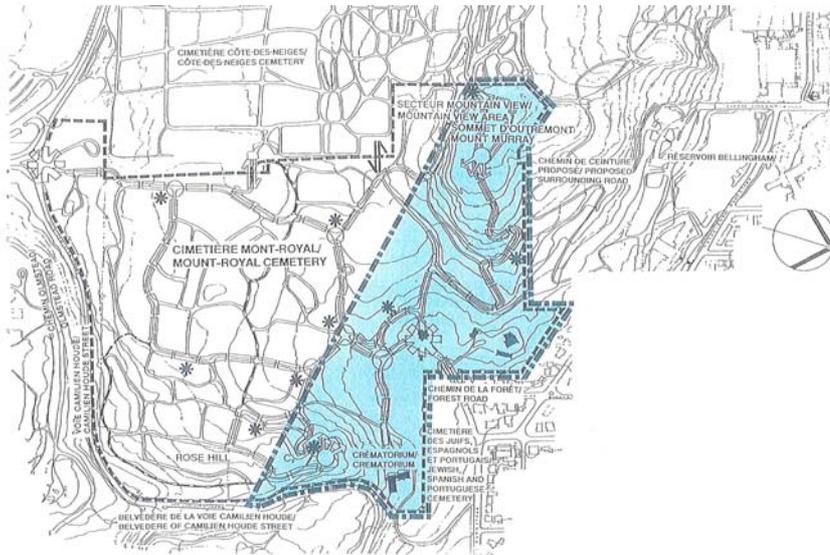
⁸⁰ Lawn plan versus «Widowed stone» dans YOUNG, Brian, *Respectable burial Montreal's Mount Royal Cemetery*, p. 104

⁸¹ YOUNG, Brian, *Une mort très digne l'histoire du cimetière Mont-Royal*, p. 109

⁸² Ibid, p. 170

⁸³ YOUNG, Brian, *Une mort très digne, l'histoire du cimetière Mont-Royal*, p. 173

⁸⁴ Ibid, p. 188



LIMITE DU SECTEUR D'ÉTUDE POUR LE PLAN DIRECTEUR /
LIMIT OF THE SECTOR STUDIED IN THE MASTER PLAN

43. Territoire ayant fait l'objet du plan directeur selon l'approche holistique
Source : Plan directeur du Secteur nord et développement du Secteur Mountain View,
Cimetière Mont-Royal, p. 7.

Si on considère que le cimetière Mont-Royal est l'un des meilleurs exemples de cimetière-jardin ou cimetière rural, force est de constater que cette notion typologique a beaucoup évolué.

En ce qui concerne plus spécifiquement la dimension naturelle liée au parc arboricole du cimetière, rappelons qu'un inventaire a été réalisé et que des programmes d'entretien continu et de boisement sont en vigueur.



44. Arbre exceptionnel du cimetière Mont-Royal.

Cimetière Shearith Israel

De type traditionnel ou paroissial, le cimetière Shearith Israel est caractérisé par des concessions de dimensions standardisées disposées selon une trame approximativement orthogonale et d'une implantation alignée des ouvrages funéraires. Il est agrémenté de quelques plantations.



45. Alignements de monuments.



46. Ruisseau d'Outremont photographié dans le cimetière Mont-Royal.

On note qu'une solution doit être développée pour contenir le ruisseau d'Outremont dont les débordements occasionnent des renversements de monuments dans le cimetière Shaerith Israel comme mentionné au point 2.3. Une solution paysagère sensible est souhaitable.

Cimetière Shaar Hashomayim

Le cimetière Shaar Hashomayim est aussi du type paroissial. Une partie du territoire reste à développer. Cette portion est actuellement dépourvue de plantation d'arbres ; tout indique qu'elle sera aménagée en continuité selon la même typologie et avec quelques arbres et arbustes.



47. Allure du cimetière Shaar Hashomayim.

En résumé pour le patrimoine paysager et naturel

La qualification du paysage du cimetière Notre-Dame-des-Neiges est réalisée et consignée dans son *Plan directeur d'aménagement*. D'une certaine manière, il en est de même pour la partie du cimetière Mont-Royal qui a fait l'objet du *Plan directeur* (secteurs nord et Mountain View).

Quant aux paysages des cimetières juifs, bien que la typologie d'aménagement utilisée soit moins exceptionnelle, il n'en demeure pas moins qu'il sont d'intérêt entre autres pour les effets d'ensemble créés par les ouvrages funéraires.

7.5 État des lieux pour le patrimoine archéologique

Les documents *Évaluation du patrimoine urbain - arrondissement d'Outremont* et *Évaluation du patrimoine urbain - arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*, considèrent le territoire des cimetières comme des secteurs archéologiques à fort potentiel (16AP.1 et 17AP.1 le mont Royal et ses abords).

Deux facteurs concourent à l'intérêt archéologique. Le premier facteur réside dans le fait que le mont Royal a été un site funéraire pour les Amérindiens.

Aux alentours de 1850, peu après l'ouverture du cimetière Mont-Royal, plusieurs squelettes sont mis au jour sur le lot Lyman. Au début du XX^e siècle, à seulement 500 mètres au nord du terrain funéraire de Westmount, des sépultures sont découvertes dans une petite grotte située dans la falaise à l'ouest du réservoir du chemin de la côte des Neiges. Durant les années 1920, du côté d'Outremont, des sépultures amérindiennes sont trouvées à l'intersection des avenues Van Horne et Pratt. La découverte de quelque vingt autres sépultures amérindiennes est signalée le long du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre le boulevard du Mont-Royal et l'avenue Pratt. La vocation funéraire de la montagne, bien évidente aujourd'hui, débute bien avant l'arrivée des Européens. La colline du mont Royal et ses nombreux versants servent de lieu sacré aux populations préhistoriques qui ont fréquenté et habité l'île de Montréal.⁸⁵

Le deuxième, est lié au fait qu'une partie de la montagne a aussi servi de carrière pour les Amérindiens.

Un autre aspect archéologique important du mont Royal est déterminé par son origine géologique. Une carrière préhistorique a été expertisée en 1997 par la Ville de Montréal (site BjFj-097). On y a retrouvé des traces d'extraction et de transformation de la cornéenne, et même des traces d'établissement. Le site reste difficile à dater avec précision car un site d'extraction comme celui du mont Royal a pu être en usage pendant de très longues périodes, voire pendant toute la période préhistorique de Montréal.⁸⁶

Le rapport de l'Office de consultation publique résultant de la consultation de 2004 sur le Plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, ajoute qu'un intérêt archéologique peut aussi découler de l'occupation par des artisans et des agriculteurs dès le début de la colonisation.

⁸⁵ *Évaluation du patrimoine urbain - arrondissement d'Outremont*, Ville de Montréal, 2005, p.52 et *Évaluation du patrimoine urbain - arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*, Ville de Montréal, 2005, p. 56

⁸⁶ Ibid, p. 54 et 57.

En résumé pour le patrimoine archéologique

Selon les sources écrites consultées et selon M^{me} Balac, responsable de l'archéologie de la région de Montréal au ministère de la Culture et des Communications, aucune étude globale en vue d'établir le potentiel archéologique du territoire des cimetières n'a été réalisée. Il n'en demeure pas moins que ce même territoire a été qualifié de secteur archéologique à fort potentiel par la Ville de Montréal.

8. STRATÉGIE D'INTERVENTION

Le portrait des connaissances, l'identification et l'état des lieux des patrimoines, nous permettent de suggérer une stratégie d'intervention. Nous proposons donc dans ce chapitre des actions pour combler les lacunes en matière de connaissances et des actions tangibles pour la conservation des éléments d'intérêt. Nous restreignons la stratégie d'intervention à ces deux grands champs d'actions. Les actions non moins importantes comme celles liées à la diffusion ou à l'interprétation, ne font pas partie de la présente étude.

Suite à une revue des programmes disponibles, nous identifions comme source potentielle de financement des actions :

- le Programme de subvention à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques géré par la Ville de Montréal ;
- l'imminente Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- le Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada géré par Parcs Canada ;
- le Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux – volet 2 – œuvre d'art, géré par la Fondation du patrimoine religieux du Québec ;
- les Accords de contributions pour la constitution du Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada - volet études complémentaires, gérés par la Direction du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications ;
- le Projet pilote sur le Mont-Royal financé par le Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada (RCLP), qui consiste à appliquer l'approche des énoncés d'importance à l'intérieur des secteurs protégés (arrondissements, sites historiques et sites du patrimoine) pour des sous-secteurs, géré par la Direction du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications .

Pour l'élaboration de la stratégie d'interventions nous reprenons la même séquence des patrimoines identifiés au chapitre précédent.

8.1 Patrimoine immobilier appartenant aux cimetières

Action 8.1.1 : réaliser une étude patrimoniale du parc immobilier du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (incluant la première génération des mausolées collectifs).

Méthodologie proposée :

- Utilisation des termes de référence de la *Procédure d'étude de projet pour un édifice historique dont on pressent l'intérêt patrimonial* de la Ville de Montréal comme base en ajustant certains termes de façon à tenir compte de la notion d'ensemble.

Compétences nécessaires :

- Architecte ou historien de l'architecture spécialiste en patrimoine.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- 6 mois, 75 000 \$.

Partenaires pressentis et sources potentielles de financement:

- Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- Accords de contributions pour la constitution du Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada – volet études complémentaires.

Action 8.1.2 : réaliser une étude patrimoniale du parc immobilier du cimetière Mont-Royal.

Méthodologie proposée :

- Utilisation des termes de référence de la *Procédure d'étude de projet pour un édifice historique dont on pressent l'intérêt patrimonial* de la Ville de Montréal comme base en ajustant certains termes de façon à tenir compte de la notion d'ensemble.

Compétences nécessaires :

- Architecte ou historien de l'architecture spécialiste en patrimoine.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- 2 mois, 25 000 \$.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Cimetière Mont-Royal, les Amis du Cimetière Mont-Royal, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ;

- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- Accords de contributions pour la constitution du Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada – volet études complémentaires.

Action 8.1.3 : restaurer le parc immobilier d'intérêt patrimonial des cimetières.

Méthodologie proposée :

- Utilisation des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.

Compétences nécessaires :

- Architecte et ingénieur spécialisés en patrimoine.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- Priorité à établir selon l'état physique des constructions et les opportunités de mise en valeur.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Les cimetières, la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et Parcs Canada ;
- Programme de subvention à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques géré par la Ville de Montréal ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada géré par Parcs Canada.

8.2 Patrimoine immobilier appartenant aux concessionnaires

Action 8.2.1 : documenter les 13 charniers construits après 1945 au cimetière Notre-Dame-des-Neiges afin d'en connaître l'intérêt patrimonial et architectural ainsi que l'état de conservation.

Méthodologie proposée :

- Adaptation de la fiche d'inventaire – en particulier pour tenir compte du contexte – utilisée pour l'inventaire des lieux de culte par la Fondation du patrimoine religieux du Québec incluant l'état de conservation. L'adaptation visera par exemple, la prise en compte du contexte funéraire de façon générale et de celui des cimetières du mont Royal en particulier.

Compétences nécessaires :

- Jeunes diplômés en architecture et en histoire de l'art spécialisés en patrimoine supervisés par un spécialiste en patrimoine reconnu. Nous sommes d'avis que ces travaux d'inventaires constituent l'une des meilleures méthodes d'apprentissage pour les jeunes diplômés.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- 3 mois, 30 000 \$.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Les cimetières, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- Accords de contributions pour la constitution du Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada – volet études complémentaires.

Action 8.2.2 : actualiser les inventaires des charniers des deux grands cimetières et dresser un plan d'actions pour la conservation et la mise en valeur des composantes d'intérêt patrimonial.

Méthodologie proposée :

- Utilisation de la fiche d'inventaire déjà utilisée par les cimetières.

Compétences nécessaires :

- Architecte et ingénieur spécialisés en patrimoine.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- 6 semaines, 15 000 \$ pour le cimetière Notre-Dame-des-Neiges ;
- 2 semaines, 5 000 \$ pour le cimetière Mont-Royal.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Les cimetières, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ;
- Les concessionnaires ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- Accords de contributions pour la constitution du Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada – volet études complémentaires .

Action 8.2.3 : restaurer les charniers d'intérêt patrimonial des concessionnaires.

Méthodologie proposée :

- Utilisation des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.

Compétences nécessaires :

- Architecte et ingénieur spécialisés en patrimoine.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- Priorité à établir selon l'état physique des constructions et les opportunités de mise en valeur.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Les concessionnaires ;
- Programme de subvention à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques géré par la Ville de Montréal ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal.

8.3 Patrimoine mobilier appartenant aux cimetières et aux organismes

Action 8.3.1 : réaliser un inventaire et un plan d'actions pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier appartenant aux cimetières et aux organismes.

Méthodologie proposée :

- Réalisation d'une seule étude pour l'ensemble des cimetières;
- Adaptation d'une fiche d'inventaire détaillée similaire à celle utilisée par la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour l'inventaire des œuvres d'art;
- Élaboration d'un plan d'actions qui tient compte des connaissances complémentaires à acquérir, des opérations de sauvegarde des composantes de valeur patrimoniale, de la mise en valeur de ces composantes.

Compétences nécessaires :

- Jeunes diplômés en architecture et en histoire de l'art, spécialisés en patrimoine et supervisés par un spécialiste en patrimoine reconnu.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- 4 mois, 30 000 \$.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Les cimetières, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada géré par Parcs Canada.

Action 8.3.2 : restaurer le patrimoine mobilier d'intérêt appartenant aux cimetières.

Méthodologie proposée :

- Utilisation des normes du *Code de déontologie et guide du praticien de l'Association canadienne des restaurateurs professionnels (ACRP)*.

Compétences nécessaires :

- Selon le type d'œuvres, architecte, ingénieur et restaurateur spécialisés en patrimoine.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- Priorité à établir selon l'état physique des œuvres et les opportunités de mise en valeur.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Les cimetières, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ;
- Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux - volet 2 (œuvre d'art) ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada géré par Parcs Canada.

8.4 Patrimoine mobilier appartenant aux concessionnaires

Action 8.4.1 : poursuivre l'inventaire et concevoir le plan d'actions pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier des concessionnaires du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Méthodologie proposée :

- Limiter l'inventaire dans un premier temps aux sections ouvertes avant 1950 soit approximativement 25 000 ouvrages funéraires;
- Réaliser le travail terrain pour les sections ouvertes avant 1950 et non couvertes par l'inventaire Bisson (se référer au plan de la figure 36) ;
- Compléter l'inventaire Bisson en :
 - o transcrivant les notes terrain déjà disponibles sur les fiches d'inventaire ;
 - o intégrant les photographies disponibles aux fiches d'inventaire ;
 - o transférant toutes les fiches et photographies sur support informatique ;
 - o réalisant une campagne photos pour les fiches orphelines;
- Intégrer la fiche d'inventaire au dossier informatique de la concession;
- Analyser et réaliser une évaluation patrimoniale des œuvres inventoriées selon une méthode s'inspirant de celle utilisée pour *l'Inventaire des lieux de culte du Québec* ;
- Établir un plan d'actions de conservation et de mise en valeur selon l'intérêt patrimonial découlant de l'évaluation patrimoniale.

Compétences nécessaires :

- Jeunes diplômés en architecture et en histoire de l'art, spécialisés en patrimoine et supervisés par un spécialiste en patrimoine reconnu;
- Spécialistes en patrimoine reconnus pour réaliser l'évaluation du patrimoine inventorié et le plan d'actions, accompagnés des jeunes diplômés ayant participé à l'inventaire.

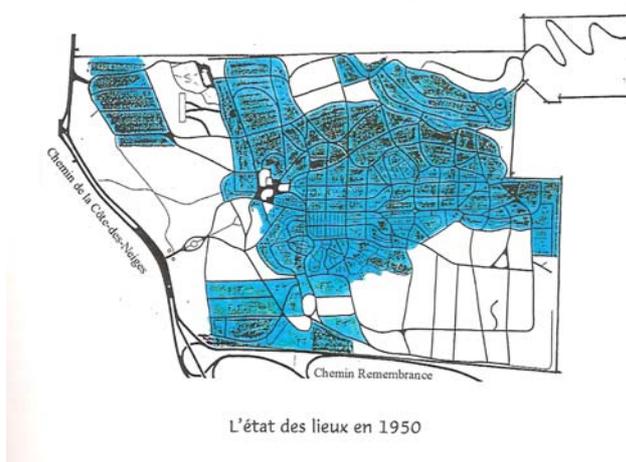
Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- 12 mois, 75 000 \$.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Le Cimetière, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada géré par Parcs Canada ;
- Accords de contributions pour la constitution du Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada – volet études complémentaires ;

- Projet pilote sur le Mont-Royal financé par le Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada (RCLP), qui consiste à appliquer l'approche des énoncés d'importance à l'intérieur des secteurs protégés (arrondissements, sites historiques et sites du patrimoine) pour des sous-secteurs.



48. Plan de l'état des lieux en 1950 montrant les sections qui sont ouvertes
Source : Plan directeur d'aménagement Volume I p. 96

Action 8.4.2 : Convenir du calendrier et de l'aide financière nécessaire pour la mise en œuvre des mesures proposées à l'égard des monuments par le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges dans le Plan directeur d'aménagement soit :

- moratoire sur tout projet d'élimination ou de remplacement de quelque monument que ce soit; s'il apparaissait qu'un monument devait être enlevé, un avis ponctuel sur la valeur patrimoniale de celui-ci sera demandé; dans le cas d'un avis favorable, le monument sera conservé, in situ, ou dans une réserve pour un futur musée lapidaire;
- programme de sensibilisation du personnel à l'intérêt patrimonial des ouvrages funéraires;
- révision des méthodes et équipements d'entretien ou de creusage des fosses;
- poursuite de la recherche des descendants ou des ayants droit pour toutes les concessions tombées en désuétude;
- poursuite du programme conjoint (cimetière-concessionnaires) de restauration relatif aux bornes, bordures de pierre, clôtures et escaliers d'accès qui subsistent autour des concessions anciennes et qui contribuent à la valeur historique du cimetière;
- préparation d'un document d'information à l'intention des concessionnaires afin de les conseiller dans les travaux de stabilisation, consolidation, réparation, réintégration ou autres qu'ils pourraient entreprendre; ceci avec la collaboration de spécialistes en restauration;

- réalisation d'une étude de faisabilité pour un musée lapidaire;
- étude d'appoint sur les principaux concepteurs et fabricants qui ont signé les ouvrages funéraires du cimetière (Aiello, Brunet, Cunningham, Lord, Sawyer, par exemple).⁸⁷

Méthodologie proposée :

- Constituer un comité de suivi regroupant des représentants du Cimetière, de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications.

Action 8.4.3 : si ce n'est déjà fait, compléter l'inventaire pour les sections ouvertes avant 1950 et concevoir le plan d'actions pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier des concessionnaires du cimetière Mont-Royal.

Méthodologie proposée :

- Compléter l'inventaire Marsan, le cas échéant ;
- Intégrer la fiche d'inventaire au dossier de la concession si ce n'est déjà fait ;
- Analyser et réaliser une évaluation patrimoniale des œuvres inventoriées, si ce n'est déjà fait, selon une méthode s'inspirant de celle utilisée pour l'*Inventaire des lieux de culte du Québec* ;
- Établir un plan d'actions de conservation et de mise en valeur selon l'intérêt patrimonial découlant de l'évaluation patrimoniale si ce n'est déjà fait.

Compétences nécessaires :

- Jeunes diplômés en architecture et en histoire de l'art, spécialisés en patrimoine et supervisés par un spécialiste en patrimoine reconnu;
- Spécialistes en patrimoine reconnus pour réaliser l'évaluation du patrimoine inventorié et le plan d'actions, accompagnés des jeunes diplômés ayant participé à l'inventaire.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- Ne connaissant pas l'envergure du travail déjà réalisé, il est impossible d'évaluer le calendrier et le budget nécessaire.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Le Cimetière, les Amis du cimetière Mont-Royal, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;

⁸⁷ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement volume II*, p. 76

- Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada géré par Parcs Canada ;
- Accords de contributions pour la constitution du Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada – volet études complémentaires ;
- Projet pilote sur le Mont-Royal financé par le Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada (RCLP), qui consiste à appliquer l'approche des énoncés d'importance à l'intérieur des secteurs protégés (arrondissements, sites historiques et sites du patrimoine) pour des sous-secteurs.

Action 8.4.4 : réaliser l'inventaire et le plan d'actions pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier des concessionnaires du cimetière Shaerith Israel.

Méthodologie proposée :

- Dans un premier temps, limiter l'inventaire à la section la plus ancienne, c'est-à-dire celle qui comporte des monuments de dimensions et de matériaux variés;
- Utiliser la méthodologie Bisson ou Marsan ;
- Analyser et réaliser une évaluation patrimoniale des œuvres inventoriées selon une méthode s'inspirant de celle utilisée pour *l'Inventaire des lieux de culte du Québec* ;
- Établir un plan d'actions de conservation et de mise en valeur selon l'intérêt patrimonial découlant de l'évaluation patrimoniale.

Compétences nécessaires :

- Jeunes diplômés en architecture et en histoire de l'art, spécialisés en patrimoine et supervisés par un spécialiste en patrimoine reconnu;
- Spécialistes en patrimoine reconnus pour réaliser l'évaluation du patrimoine inventorié et le plan d'actions, accompagnés des jeunes diplômés ayant participé à l'inventaire.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- 3 mois, 15 000 \$.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Le Cimetière, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- Accords de contributions pour la constitution du Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada – volet études complémentaires ;
- Projet pilote sur le Mont-Royal financé par le Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada (RCLP), qui consiste à appliquer l'approche des

énoncés d'importance à l'intérieur des secteurs protégés (arrondissements, sites historiques et sites du patrimoine) pour des sous-secteurs.

Action 8.4.5 : établir une politique pour les concessions en déshérence comportant des ouvrages funéraires d'intérêt patrimonial.

Méthodologie proposée :

- Recenser les politiques en la matière dans les autres pays;
- Proposer des éléments pouvant constituer une politique d'intervention selon une optique de conservation comme le recyclage à la faveur d'un autre concessionnaire ou l'entreposage dans un musée lapidaire.

Compétences nécessaires :

- Spécialiste en patrimoine;
- Juriste.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- 3 mois, 25 000 \$.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Les Cimetières, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal.

Action 8.4.6 : Concevoir et mettre en place un plan d'actions spécifique à la conservation des œuvres d'art métallique et des plaques de bronze intégrées aux ouvrages funéraires afin de contrer le phénomène de pillage qui prévaut depuis quelque temps.

Piste d'actions proposées :

- Compléter rapidement le répertoire des œuvres d'art métallique du cimetière Notre-Dame-des-Neiges à partir du *Guide préliminaire de surveillance pour le cimetière Notre-Dame-des-Neiges* de l'Écomusée de l'Au-delà ;
- Répertorier les plaques de bronze des cimetières Notre-Dame-des-Neiges, Shearith Israel et Shaar Hashomayim;
- Pour le cimetière Mont-Royal, identifier à partir de l'inventaire déjà réalisé, les ouvrages funéraires comportant des plaques de bronze ;
- S'enquérir des œuvres retirées par les concessionnaires ;
- Informer et sensibiliser les concessionnaires des risques de pillage;
- Constituer des cartes de repérage des œuvres et plaques ;

- Mettre en place une vigile citoyenne;
- Accorder un contrat d'expertise professionnelle pour identifier les méthodes (ancrages, dispositifs de repérage, etc.) permettant de sécuriser les oeuvres métalliques et les plaques de bronze existantes sans les abîmer.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Les concessionnaires, les Cimetières, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, le Centre de conservation du Québec ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal.

8.5 Patrimoine paysager et naturel

Action 8.5.1 : Sur la base des éléments de définition proposés dans la partie 7.1, établir la pertinence à court terme de circonscrire davantage les définitions du patrimoine paysager et du patrimoine naturel spécifiques aux cimetières du mont Royal.

Compétences nécessaires :

- Les spécialistes des services municipaux compétents;
- Les spécialistes de la ou des directions compétentes du ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Les gestionnaires des cimetières.

Calendrier de réalisation :

- 3 mois.

Action 8.5.2 : le cas échéant, préciser les définitions du patrimoine paysager et du patrimoine naturel spécifiques aux cimetières du mont Royal et établir la corrélation du plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et du plan directeur partiel du cimetière Mont-Royal avec les nouvelles définitions.

Compétences nécessaires :

- Les spécialistes des services municipaux compétents;
- Les spécialistes de la ou des directions compétentes du ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Les spécialistes de Parcs Canada;
- Les chercheurs universitaires dont ceux de la Chaire de paysage et d'environnement de l'Université de Montréal;
- Les gestionnaires des cimetières.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- 3 mois, 50 000 \$.

Partenaire et source potentielle de financement:

- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;

Action 8.5.3 : convenir du calendrier et de l'aide financière nécessaire pour la mise en oeuvre des dispositions relatives au cadre naturel inscrites au Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et qui visent le maintien du concept de patrimoine paysager du cimetière.⁸⁸

Rappelons les principales dispositions relatives au cadre naturel du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et identifiées au plan directeur d'aménagement.

Dispositions générales

- a) *Tous les éléments naturels existants sur le site sont à conserver et à entretenir, à l'exception de :*
 - *ceux qui s'avèreraient préjudiciables à leur environnement ou aux usagers, en termes de sécurité, de salubrité ou de qualité d'ensemble et de*
 - *ceux qui devraient être sacrifiés pour satisfaire l'un ou l'autre des autres objectifs du Plan*
- b) *Les éléments naturels qui devront être éliminés pour l'une ou l'autre des raisons seront autant que possible remplacés de manière à maintenir une qualité d'ensemble équivalente sinon à l'améliorer.*
- c) *Les éléments naturels abîmés seront réparés dans la mesure du possible ou remplacés.*
- d) *Les éléments naturels disparus qui apportaient une contribution particulière à la qualité du site seront évoqués (ruisseau Raimbault, par exemple).*
- e) *Les parties de la propriété où la dominante naturelle a été compromise par les aménagements antérieurs (déboisements abusifs, constructions trop massives) feront l'objet d'interventions visant à atténuer l'impact négatif de ceux-ci, sinon à rétablir la dominante naturelle. Aux endroits de la propriété où les éléments naturels sont insuffisants pour maintenir perceptible leur dominance sur les ouvrages funéraires qu'entraîne l'usage du site, ils seront dans la mesure du possible augmentés. De façon corollaire, toute construction nouvelle qui apparaîtrait indispensable et tout aménagement minéral ultérieur seront étudiés de manière à garantir leur intégration optimale au cadre naturel et à la conservation de la qualité visuelle du site.⁸⁹*

⁸⁸ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement volume II*, p. 53 à 72

⁸⁹ CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, *Plan directeur d'aménagement volume II*, p. 53.

Suivent des dispositions spécifiques.

1. Dispositions relatives au relief et aux affleurements rocheux (articulation topographique en trois paliers, présence d'un bassin versant entre le sommet et le chemin Remembrance).
2. Dispositions relatives à l'hydrographie
 - création d'un bassin linéaire dans la plaine (interprétation de l'ancien ruisseau Raimbault)
 - déplacement de la fontaine et du bassin voisin du pavillon administratif
 - création d'un bassin dans la section est du plateau
 - une fontaine dans la zone du sommet
 - l'amélioration du drainage
 - les mesures relatives à la nappe phréatique
 - les réservoirs pour l'arrosage.
3. Dispositions relatives aux arbres
 - gestion et conservation du parc arboricole
 - entretien des arbres existants à court terme
 - entretien des arbres existants à moyen et long terme
 - remplacement des arbres
 - conservation des zones boisées
 - végétalisation additionnelle
 - positionnement des arbres additionnels
 - choix des espèces des futures plantations
 - ventilation des nouvelles plantations sur le territoire
4. Dispositions relatives aux arbustes, aux plantes et aux fleurs
5. Dispositions relatives aux pelouses et autres couvre-sols
 - restauration et stabilisation des talus (en bordure des îlots d'inhumation)
 - restauration des allées piétonnes
 - réduction des surfaces asphaltées
 - différenciation de certaines surfaces
6. Dispositions relatives à la faune
7. Mise en valeur du cadre naturel signifiant un programme de diffusion des connaissances, des plaquettes d'identification des espèces, etc.

Compétences nécessaires :

- Gestionnaires du Cimetière;
- Gestionnaires et spécialistes en patrimoine de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- À établir suite à l'établissement des priorités.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Le Cimetière ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- le Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada géré par Parcs Canada.

Action 8.5.4 : mettre en œuvre les mesures de conservation et de mise en valeur du Bois Saint-Jean-Baptiste prévues dans le cadre de l'Accord de développement entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal.

Compétences nécessaires :

- Gestionnaires et spécialistes de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- À établir suite à l'établissement des priorités et à l'harmonisation de celles-ci avec les interventions complémentaires du Cimetière.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;

Action 8.5.5 : convenir du calendrier et de l'aide financière (si nécessaire) pour la mise en œuvre des dispositions relatives au cadre naturel inscrites au Plan directeur partiel d'aménagement du cimetière Mont-Royal et qui n'ont pas encore été réalisées.

Rappelons les actions identifiées au plan directeur qui ont été réalisées ou qui restent à réaliser :

- créer une hiérarchisation dans le système de circulation
- développer les nouveaux secteurs selon trois types de développement en fonction des conditions existantes du territoire et selon un «zonage funéraire» soit : structuré, organique et cérémonial
- aménager un belvédère sur chacun des sommets Mountain View et Rose Hill
- aménager des terrasses au secteur Rose Hill où la plantation et l'inhumation sont combinées
- restaurer le profil végétal de Mountain View par un boisé contrôlé combiné à des fonctions funéraires

- favoriser la plantation d'arbres indigènes à la montagne, de couvre-sols et de fleurs sauvages
- créer un jardin de célébration exploitant le thème floral et aquatique près de l'entrée principale
- conserver les pousses spontanées et ajouter des plantes pionnières afin de stabiliser les pentes et ralentir l'écoulement des eaux pluviales
- diriger l'écoulement de l'eau de surface
- construire un bassin de rétention d'aspect naturel*
- installer un écran végétal le long du chemin de la Forêt
- mettre en valeur les anciens charniers
- promouvoir le potentiel éducatif et touristique du cimetière à l'aide de dépliants, panneaux, tours guidés, etc.

* *Ce bassin de rétention solutionnerait probablement le problème de déversement des ouvrages funéraires souligné par le gestionnaire du cimetière Shearith Israel.*

Compétences nécessaires :

- Gestionnaires et spécialistes en patrimoine de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications;
- Gestionnaires du Cimetière.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- À établir suite à l'établissement des priorités.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Le Cimetière ;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- le Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada géré par Parcs Canada.

Note : Le fait que le cimetière Shearith Israel soit complet lui assure d'une certaine façon la préservation de son patrimoine paysager. Quant à celui du cimetière Shaar Hashomayim, la poursuite d'un développement similaire à celui qui a eu cours contribuera à la préservation de ses qualités paysagères existantes. Pour ces raisons, aucune action n'a été identifiée pour ce patrimoine.

8.6 Patrimoine archéologique

Action 8.6.1 : réaliser l'étude de potentiel archéologique pour le territoire des cimetières.

Méthodologie proposée :

- Réalisation d'une étude globale pour les 4 cimetières selon les standards habituels et reconnus par le ministère de la Culture et des Communications.

Compétences nécessaires :

- Archéologues.

Calendrier de réalisation et budget sommaire:

- 6 mois, 60 000 \$.

Partenaires et sources potentielles de financement:

- Les cimetières;
- Programme de subvention à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques géré par la Ville de Montréal;
- Convention supplémentaire (sur les modalités de transfert de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur sa mise en valeur) à l'Entente de développement culturel de Montréal;
- Accords de contributions pour la constitution du Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada – volet études complémentaires;
- Projet pilote sur le Mont-Royal financé par le Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada (RCLP), qui consiste à appliquer l'approche des énoncés d'importance à l'intérieur des secteurs protégés (arrondissements, sites historiques et sites du patrimoine) pour des sous-secteurs.

8.7 Tableau des actions et des priorités

Le tableau qui suit illustre une proposition de mise en priorité des actions. La cote A signifie qu'il serait important d'entreprendre rapidement l'action et l'action cotée C peut être considérée pour le moyen terme.

No	Description de l'action	Cote
8.1.1	réaliser une étude patrimoniale du parc immobilier du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.	C
8.1.2	réaliser une étude patrimoniale du parc immobilier du cimetière Mont-Royal.	C
8.1.3	restaurer le parc immobilier d'intérêt patrimonial des cimetières.	C
8.2.1	documenter les 13 charniers construits après 1945 du cimetière Notre-Dame-des-Neiges afin d'en connaître l'intérêt patrimonial et architectural ainsi que l'état de conservation.	C
8.2.2	actualiser les inventaires des charniers des deux grands cimetières et dresser un plan d'actions pour la conservation et la mise en valeur des composantes d'intérêt patrimonial.	A
8.2.3	restaurer les charniers d'intérêt patrimonial des concessionnaires.	A
8.3.1	réaliser un inventaire et un plan d'actions pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier appartenant aux cimetières et aux organismes.	A
8.3.2	restaurer le patrimoine mobilier d'intérêt appartenant aux cimetières.	A
8.4.1	poursuivre l'inventaire et concevoir le plan d'actions pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier des concessionnaires du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.	A
8.4.2	convenir du calendrier et de l'aide financière nécessaire pour la mise en œuvre des mesures proposées à l'égard des monuments par le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges dans le Plan directeur d'aménagement.	A
8.4.3	compléter l'inventaire et concevoir le plan d'actions pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier des concessionnaires du cimetière Mont-Royal.	A

8.4.4	réaliser l'inventaire et le plan d'actions pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier des concessionnaires du cimetière Shaerith Israel.	A
8.4.5	établir une politique pour les concessions en déshérence comportant des ouvrages funéraires d'intérêt patrimonial.	C
8.4.6	concevoir et mettre en place un plan d'actions spécifique à la conservation des œuvres d'art métallique et des plaques de bronze intégrées aux ouvrages funéraires.	A
8.5.1	établir la pertinence de préciser davantage à court terme, les définitions du patrimoine paysager et du patrimoine naturel.	B
8.5.2	le cas échéant, préciser les définitions du patrimoine paysager et du patrimoine naturel spécifiques aux cimetières du mont Royal et établir la corrélation du plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et du plan directeur partiel du cimetière Mont-Royal avec les nouvelles définitions.	B
8.5.3	convenir du calendrier et de l'aide financière nécessaire pour la mise en oeuvre des dispositions relatives au cadre naturel inscrites au Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et qui visent le maintien du concept de patrimoine paysager du cimetière.	C
8.5.4	mettre en oeuvre les mesures de conservation et de mise en valeur du Bois Saint-Jean-Baptiste prévues dans le cadre de l'Accord de développement entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal.	C
8.5.5	convenir du calendrier et de l'aide financière (si nécessaire) pour la mise en oeuvre des dispositions relatives au cadre naturel inscrites au Plan directeur partiel d'aménagement du cimetière Mont-Royal et qui n'ont pas encore été réalisées.	C
8.6.1	réaliser l'étude de potentiel archéologique pour le territoire des cimetières.	B

9. CONCLUSION

L'établissement des caractéristiques des cimetières, et la revue des outils de connaissance, de gestion et de diffusion développés par les administrateurs des cimetières nous ont permis de confirmer l'ampleur de l'intérêt patrimonial de ces territoires ainsi que l'ampleur des efforts déployés par les gestionnaires pour le maintien de cet intérêt.

Une partie de ces efforts est toutefois tributaire du mode de propriété des ouvrages funéraires. Le fait qu'ils appartiennent à des concessionnaires crée un enjeu majeur au moment d'intervenir pour leur conservation.

Nous avons ensuite identifié et cerné les principales caractéristiques patrimoniales. Cependant, des interrogations demeurent en ce qui concerne le patrimoine paysager et le patrimoine naturel, pour lesquels un consensus doit être établi. Nous avons aussi dressé un état des lieux pour chaque catégorie patrimoniale, ce qui nous a permis d'identifier, entre autres, les lacunes en matière de connaissance. Celles-ci peuvent, par exemple, empêcher d'intervenir rapidement, directement ou pertinemment dans une optique de conservation ou de mise en valeur. Enfin, nous avons dégagé des actions pour chaque catégorie patrimoniale et avons identifié à la fois les enjeux et les potentiels quant à leur financement.

Ce qui suit résume l'état des lieux, les actions et la réponse aux enjeux des différents patrimoines.

Patrimoine immobilier et mobilier appartenant en propre aux cimetières (bâtiments, œuvres d'art, monuments communautaires, etc.)

Nous proposons, dans un premier temps, de doter les cimetières d'un inventaire exhaustif de leur patrimoine mobilier et immobilier et dans un second temps, de faire réaliser des études patrimoniales pour l'immobilier. Ces études permettront de dégager la valeur patrimoniale spécifique des biens et d'intervenir en fonction de celle-ci. Elles pourront aussi justifier l'admissibilité aux programmes d'aide financière certains de ces biens.

Pour le patrimoine mobilier, nous avons distingué au sein de celui des concessionnaires, celui des regroupements, des organismes ou des associations lequel nous est apparu d'un autre ordre. Pour cette raison, nous l'avons inclus dans les actions qui concernaient le patrimoine mobilier des cimetières. Une fois bien inventorié (incluant la catégorisation), les composantes d'intérêt patrimonial devraient être considérées comme appartenant en propre aux cimetières. De ce fait, elles deviendraient admissibles au soutien financier

destiné aux cimetières tel le programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux ou les ententes à frais partagés du Fédéral.

Patrimoine immobilier des concessionnaires (les charniers)

Les autorités des cimetières reconnaissent d'emblée l'importance patrimoniale des charniers familiaux. Dans la mesure de leur capacité financière et de leur juridiction, elles sont disposées à participer à leur maintien. À preuve, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a innové en concluant une entente de cession pour l'un de ces charniers. Nous proposons, ici aussi, de doter les cimetières et par voie de conséquence les concessionnaires, d'un portrait précis de la valeur patrimoniale et de l'état physique de ces constructions. Un tel portrait pourrait prévenir par exemple, les lourdes et coûteuses restaurations. Nous comprenons que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a fait et continuera de faire de l'accompagnement auprès des concessionnaires jusqu'à la réalisation de leurs travaux de restauration, si nécessaire. Nous déduisons que le cimetière Mont-Royal est responsable du bon entretien à perpétuité des caveaux. Comme nous l'avons évoqué, les travaux à réaliser à ces constructions doivent être admissibles à des formes d'aide publique au même titre, par exemple, que les propriétés du secteur privé de l'arrondissement du Vieux-Montréal.

Patrimoine mobilier des concessionnaires (les ouvrages funéraires)

Sur le mont Royal, il existe au-delà de 100 000 ouvrages funéraires appartenant à des concessionnaires ce qui signifie qu'ils sont de propriété privée. Si collectivement nous convenons de l'intérêt et de la nécessité d'intervenir avec des fonds publics à la conservation de ce patrimoine privé, il semble évident que ce ne peut être pour l'ensemble, tout comme pour les autres types de patrimoine. L'appui public devrait donc concerner les cas d'exception. Pour déterminer ceux-ci, les autorités gouvernementales procèdent généralement depuis une dizaine d'années par voie d'inventaires. Ils sont réalisés de la manière la plus exhaustive possible pour s'assurer de n'avoir rien oublié et ainsi garantir l'implacabilité des opérations de sélection, de catégorisation et de hiérarchisation. Cette approche, qui dans les faits, vise à éliminer tout aspect subjectif, nécessite donc beaucoup de temps et d'argent. Pour ces raisons, nous proposons de circonscrire cet incontournable exercice aux ouvrages funéraires privés des secteurs développés avant une date déterminée.

Les inventaires sont forcément financés par les programmes publics et en partie, possiblement par les cimetières. Ils permettent d'identifier les ouvrages de valeur patrimoniale exceptionnelle. Parmi ceux-ci, plusieurs nécessiteront des travaux de restauration. En raison de leur nature foncière et de leur caractère intrinsèque lié à la commémoration d'individus, nous proposons de limiter l'implication publique à du soutien technique. Cette assistance pourrait être

dispensée par les professionnels des grandes institutions comme le Centre de conservation du Québec pour les situations très particulières de restauration.

Dans les cas de déshérence de spécimens de valeur patrimoniale exceptionnelle nécessitant des interventions, différentes options pourraient être évaluées comme le recyclage à la faveur d'une autre famille ou l'entreposage en attendant l'éventuelle implantation d'un musée lapidaire.

La disparition relativement récente de nombreuses œuvres d'art en bronze commande un plan d'actions spécifique et rapide. Un repérage pour l'ensemble des œuvres et plaques de bronze doit être réalisé. Le recensement et/ou la conception de méthodes dissuasives doivent être menés en parallèle.

Patrimoine paysager et naturel

En ce qui concerne le patrimoine paysager et naturel, nous souhaitons avoir démontré la complexité de ce concept ainsi que les bonnes intentions inscrites dans les plans directeurs des cimetières en matière de conservation de la dimension naturelle. La pertinence d'encadrer davantage ce patrimoine doit être établie et le cas échéant les définitions doivent être précisées et convenues avec toutes les parties concernées.

Patrimoine archéologique

Enfin, il est clair pour les pouvoirs publics que le patrimoine archéologique des cimetières doit être qualifié.

Pour terminer et mettre en perspective les actions proposées, reprenons une partie du texte de M. Noppen et M^{me} Morisset à propos du futur de ces cimetières :

Appropriation du cadre de vie, (re)naturalisation d'un parc, interdiction de construire... Si le principe de précaution à l'œuvre dans le débat soulevé par le Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges est si symptomatique de cette crise du présentisme, c'est que la question n'est peut-être pas tant de savoir si le sacré peut être patrimoine, ou d'identifier de quel type de patrimoine, « naturel » ou « historique », il s'agit. Plutôt que celle d'une autre démission, l'occasion de ce premier arrondissement historique et naturel pourrait être celle, pour peu qu'on la saisisse, de franchir le mur opaque élevé par tant de patrimoines conjugués dans un présent muséifié qui nous paralyse. Mieux, sans doute, que quelque lieu sacré, le lieu sacré et le réinvestissement symbolique qu'il appelle convergent alors en une unique question :

*envisager comment notre patrimoine peut tracer le chemin de notre passage à l'avenir.*⁹⁰

⁹⁰ NOPPEN, Luc, Lucie K. MORISSET, Mémoire présenté lors des audiences de l'Office de consultation publique de Montréal relatives au Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le 2 décembre 2003. p. 16

10. BIBLIOGRAPHIE

- BISSON, Pierre-Richard, Mario BRODEUR, Daniel DROUIN. *L'histoire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges en images et en mots*, Montréal, Henri Rivard Éditeur, 2004, 194p.
- BODSON, Gabriel, Louis-Alain FERRON, Étude comparative des cimetières Mount Royal et Notre-Dame-des-Neiges,. Travail présenté à Peter Jacobs dans le cadre du cours AME 4300H : espaces libres urbains, Université de Montréal, décembre 1983, 48 p.
- BRUNET, J. Monuments du Mont-Royal, Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal, imprimerie Alphonse Pelletier, 1901, 67 p.
- CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES. Plan directeur d'aménagement. tome. I - Les fondements du Plan directeur, Montréal, Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, 1999, 160 p. et annexes.
- CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES. Plan directeur d'aménagement. tome. II et addenda no 1 et no 3, Montréal, Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, 2000, 224 p.
- CHOUINARD, André, Monika OSTASZEWSKA, Conservation des cimetières : bibliographie annotée, sous la direction de Herb Stovel, Université de Montréal, 2 avril 1991, 20 p.
- CLAYTON, Sinclair, Non-profit Mount Royal Cemetery remains unique for 100 years, The Gazette, october 18, 1952.
- CLOUTIER, Myriam, Le cimetière Mont-Royal – depuis 1852, Outremont, Cimetière Mont-Royal, 2002, 10p.
- COLLARD, Edgar Andrew, The Centennial of mount Royal Cemetery, The Gazette, march 3, 1947.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC. L'évolution de la typologie des cimetières en Occident judéo-chrétien du Moyen-Âge à nos jours, 2004. 51 p.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC. Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, 2005, 265p.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC. Le cimetière patrimonial : un cadre de référence, [en ligne], 2005, <http://www.cbcq.gouv.qc.ca/cimetierepatrimonial.html>

COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA. «Le cimetière Mont-Royal, Outremont et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal, Québec. Rapport supplémentaire», suivi de « Le cimetière Mont-Royal (1297, chemin de la Forêt, Outremont, Québec) et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges (4061, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, Québec) », Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Réunion d'automne 1998, Rapports au feuillet, tome 1, p. 135-181. Consulté sur le site internet de l'Office de consultation publique de Montréal le 6 janvier 2006 <http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/PD01/19b.pdf>

COMPAGNIE DU CIMETIÈRE DU MONT-ROYAL, Le cimetière Mont-Royal un jardin pour la vie – Plan directeur du secteur nord et développement du secteur Mountain view, mise à jour 1995. 35 p et annexes. Document réalisé par Williams, Asselin, Ackaoui & Associés.

DANNAVINO, Rita Rachele, Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Revue Continuité, Hiver-printemps, Avril 1991.

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL, Rapport de consultation publique sur le plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, 10 mars 2004. 35 p. et annexes.

POULLAOUEC-GONIDEC, Philippe, Gérald DOMON et Sylvain PAQUETTE (sous la direction de), Paysages en perspective, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2005. 360 p.

LANGLAIS, Jacques, David ROME, Juifs et Québécois français 200 ans d'histoire commune, Montréal, Fides, 1986, 286 p.

LES ARCHITECTES FAUCHER AUBERTIN BRODEUR GAUTHIER, Rapport d'évaluation de l'état physique des charniers, Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal, 7 mai 1999, 30 p.

NOPPEN, Luc, Lucie K. MORISSET, Mémoire présenté lors des audiences de l'Office de consultation publique de Montréal relatives au Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le 2 décembre 2003, 20 p.

ROY, Pierre-Georges, Les monuments commémoratifs de la province de Québec, Québec, Commission des monuments historiques de la province de Québec, 1923, vol. 1, 357 p.

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, 2003, (Parcs Canada), Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, section lignes directrices pour les paysages, 129 p.

SERVICE DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DE LA VILLE DE MONTRÉAL, Le mont Royal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges,

juillet-août 1988, 200 fiches env. totalisant 4 cartables. Information recueillie dans l'étude bibliographique annotée de Chouinard.

SHUCHAT, Wilfred, *The gate of heaven : the story of Congregation Shaar Hasmomayim of Montreal*, Montréal [etc.] McGill-Queen's University Press, 2000, 480 p.

SUSSMAN, Gail, *Strategies to Project Heritage Cemeteries*, Cemetery Conservation Workshop, Baden, september 26, 1990, 6 p.

WALTER-POTTER, Elisabeth, *How to evaluate and nominate burial places*, Oregon, SHPO, 1989, 48 p.

YOUNG, Brian, Marie-Cécile BRASSEUR et Geoffrey JAMES. *Une mort très digne : l'histoire du Cimetière Mont-Royal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2003, 230 p.

Note pour les illustrations : Toutes les photographies dont la source n'est pas directement identifiée ont été prises par Mario Brodeur entre 2003 et avril 2006.